



## La Lettre

n° 20

septembre 2022

# Compte rendu du Conseil municipal du 20 septembre

Les élus de *Réinventons Quetigny* vous présentent un compte rendu de chaque Conseil municipal. Il s'est tenu, pour la première fois de ce mandat, dans la salle André-Diégame Diouf à la mairie, avec un ordre du jour varié. Vous pourrez suivre son déroulement sur la page YouTube de la Ville quand il sera publié.

**1 - Modification du Règlement intérieur du Conseil municipal :** la loi fait désormais obligation aux Conseils municipaux d'intégrer dans les procès-verbaux des conseils la teneur des discussions. Nous avons voté POUR cette modification. En effet, après avoir accepté à l'unanimité en 2020 une proposition de *Réinventons Quetigny* d'intégrer dans les comptes rendus de séance les explications de vote des conseillers, la majorité municipale est lamentablement revenue sur cette avancée 3 mois après, montrant ainsi sa conception étriquée de la démocratie locale. La loi vient de faire droit à la demande de l'opposition. Tout le monde s'en porte mieux.

**2 - Exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles :**

La loi de 2019 prévoit qu'une exonération de la taxe foncière de deux ans :

- de 40 % pour les locaux professionnels sans possibilité de modulation
- de 100 % pour les locaux à usage d'habitation avec une possibilité de modulation (50 %, 60 %, 70 %, 80 %, 90 %) par les communes.

Nous nous sommes ABSTENUS sur la proposition de la majorité municipale d'en rester à une exonération de 40 % (lire ci-dessous notre intervention).

**3 - Opération Cœur de ville : rapport de la SPLAAD pour l'année 2021** ([http://www.quetigny.fr/IMG/pdf/20220920\\_SPLAAD\\_2021.pdf](http://www.quetigny.fr/IMG/pdf/20220920_SPLAAD_2021.pdf))

Nous nous sommes ABSTENUS sur ce rapport (voir ci-dessous notre intervention)

**4 - Nous avons posé deux questions orales au Maire :**

- L'une, à la demande du Secrétaire de l'association Quetigny Environnement sur la pollution récurrente de « La Mirande » (voir ci-dessous la question et la réponse du Maire)
- L'autre sur les mesures à prendre contre le gaspillage d'énergie sur la commune (idem).

Intervention de *Réinventons Quetigny* sur **l'exonération de deux ans de la taxe foncière** pour les constructions nouvelles :

La taxe foncière sur l'habitat n'est pas l'impôt le plus juste qu'on puisse imaginer. Quels que soient leurs revenus, toutes les personnes et ménages assujetties paient en effet le même montant, toutes choses égales par ailleurs.

De même pour les exonérations. Elles sont d'un secours réel pour une partie des propriétaires et sont un cadeau aux plus riches et aux investisseurs.

Même avec la version ancienne de la loi, nous avons la possibilité de supprimer l'exonération de 100 %. A ma connaissance, nous ne l'avons pas fait. Aujourd'hui vous nous proposez d'écarter toute possibilité d'exonération supérieure à la loi, supprimant en même temps ce coup de pouce très utile ou indispensable à celles et ceux dont les revenus sont modestes.

Allez comprendre...Ou plutôt comprenons que l'inflation et la hausse de l'énergie ne permettent plus ce genre de cadeau, au détriment de celles et ceux qui en auraient vraiment besoin.

Certes, il y a urgence à décider. Pour autant, nous n'avons aucune raison de pénaliser une partie des contribuables aux bas ou revenus modestes. Comme, par ailleurs, nous n'approuvons pas cette loi que nous estimons plutôt injuste, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

---

Intervention de *Réinventons Quetigny* sur **le rapport CRAC 21 (Opération Cœur de ville)**

Avant tout, nous tenons à remercier les personnes du service financier qui ont répondu à la demande d'infos complémentaires au rapport CRAC 21 que nous avons adressé à Mme COLIN. En effet la plupart des lignes du compte des dépenses de l'opération Cœur de ville sont insuffisamment détaillées pour en apprécier la diversité et l'importance : il n'y a par exemple aucun détail sur le plus gros chapitre VRD (voirie et réseaux divers) dont le montant est de l'ordre de 9 millions d'euros.

Nous pensons d'ailleurs qu'il n'est pas inutile que l'ensemble des membres du Conseil soient destinataires de ces compléments d'information. Et à l'avenir nos représentants au CA de la SPLAAD ne pourraient-ils pas utilement suggérer d'améliorer la présentation du rapport en y incluant davantage de détails et de précisions sur les dépenses.

Pour le reste, le rapport nous semble rendre compte assez fidèlement des réalisations et de l'Etat d'avancement des travaux de l'opération décidée par la majorité municipale. En ce sens nous n'avons pas de raison de nous y opposer. Mais, sachant que nous ne partageons pas l'essentiel de ce projet, y compris les modalités et le montant de la rémunération de la SPLAAD, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

---

Question orale sur **la pollution de la Mirande** présentée par *Réinventons Quetigny* :

La Mirande connaît des pollutions depuis plusieurs dizaines d'années. L'association Quetigny-Environnement a toujours signalé à la municipalité en place, chaque fois avec photos à l'appui, les pollutions dont elle a eu à connaître. La police municipale a été à plusieurs reprises destinataire de ces messages. L'association est déjà intervenue lorsqu'Hervé Vouillot était maire, il y a quarante ans. Elle a alerté la Municipalité plus récemment en août 2016, en avril 2019, en juillet et septembre 2020, en février 2021 et tout dernièrement les 27 et 30 août, puis le 13 septembre de cette année.

Il semble bien que nous assistions depuis quelque temps à une accélération du phénomène. C'est ainsi qu'entre le 27 août et le 13 septembre derniers, Quetigny-Environnement a constaté 3 pollutions visuelles, étant précisé qu'il suffit d'un simple épisode pluvieux pour faire disparaître en général les traces de pollution et qu'on peut donc penser qu'elles sont bien plus fréquentes.

Si nous pouvons comprendre que le cours de la Mirande n'est pas la priorité des élu-e-s de notre commune, il est de notre responsabilité à tous de ne pas rester au stade de l'inertie concernant cette pollution récurrente.

Certes, il y a bien eu une réaction positive de votre part en février 2020, lorsque le directeur de votre cabinet, Nicolas Zucchiatti, faisait savoir à l'association que vous alliez « solliciter une réunion avec la Métropole, les services de l'État et Quetigny-Environnement pour partager les constats, faire le point sur les démarches en cours et surtout imaginer un plan d'action pour traiter la question ». Nous aimons à penser que c'est le Covid et non la fin de la campagne électorale qui a empêché de traduire cette proposition en acte.

Il est plus que temps de résoudre un problème qui n'a que trop duré. C'est pourquoi nous vous posons simplement la question : quelles démarches et quelles initiatives pensez-vous prendre pour que les eaux de la Mirande coulent désormais en toute limpidité à Quetigny ?

### **Réponse du Maire :**

Le Maire a rappelé les difficultés de détection de cette pollution. Il s'est engagé à agir rapidement en déclenchant dans un premier temps une réunion en y invitant la Métropole qui a la compétence des cours d'eau, l'Office français de la biodiversité et les associations environnementales dont Quetigny Environnement.

---

Question orale sur **les mesures à prendre contre le gaspillage d'énergie** présentée par *Réinventons Quetigny* :

Dans de nombreuses communes de France, les municipalités considèrent avec appréhension l'alourdissement considérable des dépenses d'énergie prévu l'hiver prochain, certaines annonçant même des décisions radicales.

Monsieur le Maire, vous semblez partager cette inquiétude, puisque vous avez alerté, lors du Bureau Municipal du 12 septembre, votre équipe sur "les contraintes lourdes qui vont peser sur la collectivité dans le cadre de la préparation budgétaire 2023".

Nous souhaitons que, dans le souci d'éviter à nos concitoyens une augmentation trop importante des charges auxquelles ils seront confrontés dans les mois qui viennent, mais aussi dans l'intention de préserver l'environnement dont la dégradation s'accélère de façon de plus en plus alarmante, vous examiniez dès à présent quelles mesures pourraient être adoptées pour éviter tout gaspillage, en diminuant autant que possible les dépenses d'éclairage urbain, de publicités lumineuses, de chauffage... à des heures et dans des lieux où on pourrait les réduire sans trop de dommages.

Quels types de décisions envisagez-vous de prendre, Monsieur le Maire, pour faire face à cette situation, et comptez-vous associer à l'élaboration de ces mesures les Conseillers d'opposition ?

### **Réponse du Maire :**

La lutte contre le réchauffement climatique et l'explosion du coût de l'énergie vont nous obliger à des changements de comportements au niveau de la collectivité et au niveau individuel.

Au niveau de la collectivité nous allons engager des réflexions et agir :

- sur les pistes d'économie possible au niveau du patrimoine immobilier, sur les baisses possibles des degrés de chauffe, sur l'aménagement des bâtiments public, de l'éclairage (rues, terrains de sports), raccord de bâtiments au chauffage urbain, ...
- sur le développement des mobilités douces
- sur l'aide aux habitants en situation de précarité

L'Etat qui a évidemment une responsabilité essentielle dans la lutte contre le gaspillage d'énergie ne prend malheureusement pas toujours les bonnes mesures et ne fait pas ce qu'il faudrait faire notamment contre les passoires énergétiques.

Nous devons adapter nos besoins collectifs et individuels pour une sobriété énergétique.



Réinventons  
QUETIGNY

## La Lettre

n° 20

septembre 2022

## Bienvenue à notre Assemblée Générale!

Les dernières élections ont bousculé le paysage politique dans notre pays. L'audience recueillie par l'Union populaire au 1er tour de la présidentielle et l'accord réalisé entre les principales forces de Gauche pour les législatives ont permis l'élection de quelque 151 députés de la Nouvelle Union Populaire Écologiste et Sociale (Nupes) à l'Assemblée Nationale.

En accord avec cette démarche unitaire à Gauche et sur la base du programme commun de ce rassemblement qui contient nombre de mesures en rupture avec celles prises par le Parti Socialiste et ses alliés dans les gouvernements précédents, notre collectif Réinventons Quetigny a soutenu la candidate de la Nupes, Patricia Marc, dans la 3ème circonscription.

Cette nouvelle situation, issue d'une forte exigence d'unité à Gauche, ne manque évidemment pas de nous interroger sur l'action et l'avenir de notre collectif dans notre commune :

- Quelle appréciation avons-nous de cette nouvelle situation, y compris bien sûr au niveau local ?
- Quelles propositions faire et quelles actions envisager si nous souhaitons que cette nouvelle Union populaire prenne corps et se développe dans notre ville ?
- Quel débat ouvrir avec les élu·e·s de la majorité municipale ? Sur quels points pourrions-nous converger ? Quelles nouvelles relations avec l'équipe ?

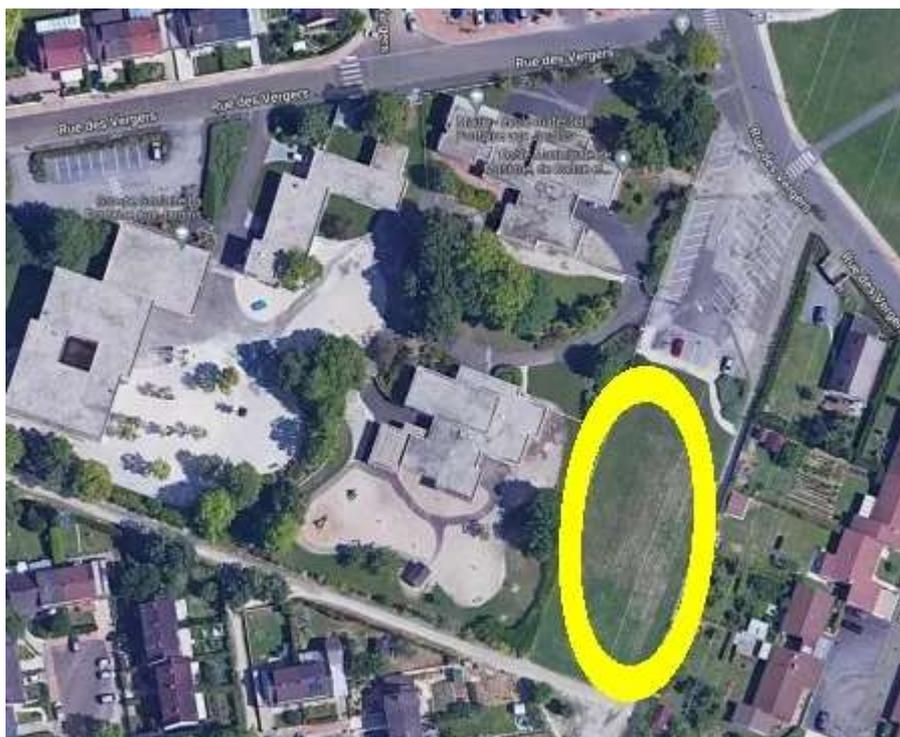
Ces questions seront inévitablement au centre de nos échanges lors de notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le :

**vendredi 7 octobre à 18 h 30**

(la salle sera communiquée ultérieurement).

Cette Assemblée Générale, nous la souhaitons ouverte à toutes celles et à tous ceux ayant à cœur de reconstruire une Gauche qui aura la volonté et se donnera les moyens d'une transformation en profondeur de notre société inégalitaire basée sur le profit, faussement démocratique et destructrice de la planète et de la biodiversité.

Elle sera suivie d'un buffet sous la forme de "l'auberge espagnole".



**Réinventons**  
**QUETIGNY**

**La Lettre**

n° 20

septembre 2022

## Un "verger conservatoire" à la Fontaine-aux-Jardins

« Pour semer la nature en ville avec vous » (sic), la commune a convié les habitants de Quetigny à une « consultation citoyenne » dans l'intention de créer un verger conservatoire à côté de la maternelle Fontaine-aux-Jardins, sur un espace déjà enherbé de 1900 m<sup>2</sup> au sud du parking desservant cette école et l'école de musique. L'idée est d'inciter les habitants à s'impliquer dans la création et l'animation (et de l'entretien ?) de ce futur verger conservatoire qui est censé être, selon le flyer distribué aux habitants, la 3<sup>ème</sup> étape du « projet innovant du programme municipal, la plantation d'une forêt urbaine de plusieurs centaines d'arbres sur la plaine du Suchot et d'une haie bocagère de 300 m le long du bassin de rétention du Boulevard de l'Europe [qui] ont pris vie dès 2021. L'automne 2022 marque le 3<sup>ème</sup> volet de ce projet avec la création d'un verger conservatoire à proximité de l'école Fontaine-aux-Jardins. »

La première réunion a eu lieu vendredi 9 septembre, sur place. Il y avait une quinzaine de personnes. Philippe Schmitt (adjoint délégué au patrimoine, aux projets urbains, au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire) présente l'historique de cette proposition en expliquant que l'idée de ce verger conservatoire avait germé à la suite de la demande du directeur de l'école de la Fontaine-aux-Jardins de planter des arbres fruitiers dans la cour de l'école. Cette demande n'avait pu être réalisée en raison des risques de présence importante d'insectes piqueurs avec les fleurs et les fruits. Puis le responsable des espaces verts de Quetigny a exposé les différents types d'arbres, les différentes essences possibles, en expliquant que, la Région BFC subventionnant le projet à hauteur de 13 000 €, il fallait suivre au moins en partie ses directives quant au choix des essences ; il a fait circuler un tableau des pommiers qu'il est possible de planter en Côte d'Or.

## Verger Conservatoire

Longeant le Groupe Scolaire La Fontaine aux Jardins

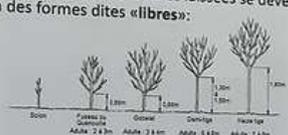
**Programmé pour 2022**

La zone dédiée au projet s'étend sur 1900 m<sup>2</sup>, sur une parcelle rectangulaire de 72x27 mètres.

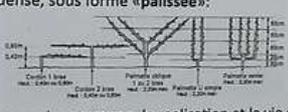
Diverses options d'aménagement visibles ci-contre sont envisagées, mais cet espace se voudra dans tout les cas un lieu à la fois pédagogique comme plaisant à arpenter.

On y croisera pas moins d'une quarantaine d'espèces différentes propres à la région Bourgogne-Franche-Comté.

Celles-ci seront pour certaines laissées se développer selon des formes dites «libres»:



D'autres seraient au contraire canalisées de façon plus dense, sous forme «palissée»:



Initiées par la commune, la réalisation et la vie de cet espace seraient à terme assurées dans un cadre associatif, avec l'aide des écoles voisines.

**VILLE DE QUETIGNY**

---

## Projet de Haie bocagère

S'étirant de la place du Suchot à la rivière Le Cromois

**Implantation dès 2021**

La haie bocagère se définit comme un milieu écologique proche de celui des lisières de forêts.

Des variétés locales, plus résilientes et naturellement adaptées au milieu seront privilégiées.

Villes et Villages Fleuris

En quelques décennies, l'usage de variétés fruitières à haut potentiel de rendement a conduit à une normalisation mondiale.

Celle-ci a ramené le nombre d'espèces végétales encore consommées régulièrement à moins de 150, sachant que 75% de notre alimentation provient de seulement 12 d'entre elles.

En réponse à ce constat, ans une logique de préservation du patrimoine végétal, on a vu apparaître la notion de verger de sauvegarde (ou verger conservatoire).

Ces lieux regroupent différentes variétés plus ou moins récentes propres à une région.

Elles sont préservées à titre conservatoire, patrimoniale et servent de réservoir génétique, permettant ainsi leur étude, leur description et surtout leur propagation.

Lors de la discussion, si la localisation du verger est logique et peu discutable (même si on aurait pu étendre les plantations au parking) compte tenu de la demande initiale de l'école, il a été soulevé que ce projet semblait déjà bien avancé, surtout compte tenu des délais (il faut commander les arbres fin octobre pour planter en novembre), et que la participation citoyenne se réduisait à choisir les essences (partie plutôt technique pour laquelle peu de citoyens ont des compétences), à planter et à entretenir. Il a été répondu que tout était ouvert, que les plans proposés ne servaient qu'à présenter une base de discussion, que les essences imposées par la région ne couvraient pas tout le verger. Il a aussi été discuté de l'irrigation (l'eau viendra de l'école ; un goutte à goutte ne paraît pas judicieux au responsable des espaces verts, et Promut qui n'irrigue pas son verger récemment planté sera interrogée sur son expérience. Un participant, Yves Galli, de Quetigny-Environnement, a proposé un verger laboratoire pour, entre autres, évaluer les conséquences du changement climatique en plantant des essences plus habituées à la sécheresse. Tous les participants ont convenu qu'il ne fallait pas oublier qu'il est fait d'abord pour les enfants, ce qui n'apparaît pas dans l'invitation.

La prochaine réunion aura lieu le samedi 24 septembre à 10 h 30 pour un vote sur le plan retenu, le choix des essences, la présence ou non d'une clôture. Sans vouloir être négatif, on voit mal comment une décision citoyenne pourrait être prise, dans la mesure où rien n'a vraiment été discuté (verger

laboratoire, irrigation ; la clôture n'a pas été l'objet de débats, apparemment elle est écartée...). Il est difficile de discuter et de prendre des décisions en plein air.

Enfin, si ce projet part de l'idée d'une école, la municipalité tente de l'intégrer dans une coulée verte (« véritable corridor écologique ») de la forêt urbaine du Suchot à la haie bocagère, alors qu'il n'y a pas de véritable continuité entre d'une part la forêt et la haie, d'autre part ce verger : le boulevard de l'Europe, le centre commercial le Terminus et le parking de l'école les séparent. On est loin de l'ambition affichée dans le flyer !



**La Lettre**

n° 20

septembre 2022

## Facture d'énergie dans les communes : qui va payer ?

Les élus de *Réinventons Quetigny* vous présentent un compte rendu de chaque Conseil municipal. Il s'est Depuis 2011, les communes ayant un budget de plus de 2 millions d'euros et employant plus de 10 agents municipaux, sont obligées d'acheter l'électricité sur appel d'offre auprès des fournisseurs privés. C'est une des nombreuses conséquences de la décision européenne d'ouvrir le secteur de l'énergie au privé, fixée en France dans la loi NOME.

La flambée des prix depuis janvier, sans bouclier tarifaire\* pour les collectivités territoriales, leur rend la situation très difficile... et risque d'avoir un impact sur les services rendus aux habitant·e·s. Ainsi, la commune de Oissel sur Seine a fermé sa piscine municipale, pour économiser 50 000 euros : sa facture d'énergie était passée de 40 000 € à 165 000€ !

### Une solution : le refus de payer ?

Le Maire PCF de Montataire, dans l'Oise (13 000 habitants) a déclaré refuser de payer la note : le budget électricité de sa commune devrait passer de 600 000 € par an à 2,5 millions d'€ (x4) en 2023. En décembre, sa commune doit renouveler son contrat, et elle est soumise à la règle de l'appel d'offre auprès de fournisseurs privés. Se refusant de faire payer la facture aux habitants, (avec une hausse d'impôts de 40 % pour éponger la facture) ou de réduire les services publics dans sa commune, il a donc décidé de ne pas payer la note.

La solution qu'il propose, c'est tout simplement de pouvoir acheter, via une régie communale qui existe déjà, l'électricité à EDF au prix auquel EDF est obligé de la vendre sur le marché à ses

concurrents - revendeurs privés (45 € actuellement, alors que le prix du marché de gros est, à ce jour, autour de 400 €). Cela ne coûterait rien à l'État.

Son opposition estime qu'il y aurait un effort à faire sur la commune pour produire de l'électricité à l'échelon communal, isoler les bâtiments... mais sa prise de position, qui fait écho à la demande pressante de l'Association des Maires de France d'un changement de la règle pour se fournir en électricité, a le mérite de faire grand bruit. Et d'alerter sur cet incroyable hold-up commis par les fournisseurs privés sur le bien commun qu'est l'énergie.

## Et dans notre commune ?

La question va sûrement se poser : comment équilibrer le budget avec des dépenses qui explosent ? Ce sujet mérite que les habitant.es soient tenu.e.s informé.e.s de la situation et qu'un débat ait lieu au Conseil Municipal.

Enfin, par delà le sujet de l'impact de la crise sur les finances locales, nous suggérons d'ores et déjà des décisions qui pourraient avoir un effet sur la consommation locale d'électricité :

- revoir l'éclairage public pour éviter qu'on y voie la nuit comme en plein jour (effet sur les êtres vivants) : auparavant, un lampadaire sur 2 était éteint, maintenant c'est plein pot. Certaines communes ont depuis longtemps adopté l'extinction des feux à une certaine heure, les habitant.e.s ont pris l'habitude de la lampe de poche s'ils se promènent à pied (c'est si rare !).
- éteindre les enseignes, les parkings, les publicités et autres vitrines lumineuses. Le Maire peut-il prendre un arrêté en ce sens ? ou le Conseil municipal une délibération ?

Pour mémoire, le Maire Hervé Vouillot était parvenu à éradiquer les publicités sur le territoire de la commune (elles sont revenues par le biais des « sucettes » lumineuses) et avait gagné devant la justice.

\* Pour les « ménages », le tarif réglementé du gaz est gelé depuis octobre 2021, tandis que l'augmentation du tarif de l'électricité est plafonnée à 4 % depuis février 2022, et ce jusqu'à la fin de l'année.

Aux abords de la place centrale ces derniers jours :





**JE LAVE MON CERVEAU  
AVEC LA PUB**

Si vous aussi vous dites

**NON**

à la **publicité**,  
alors **rejoignez-nous !**

cotedor@amisdelaterre.org



www.amisdelaterre.org/groupe-local/cotedor/

**NON, pourquoi ?**

**LIBERTICIDE** : privatisation de l'espace public par nos élus et de votre espace mental.

**COUTEUSE** : le prix de la publicité est inclus dans le prix de vente des produits. NOUS payons et permettons, à notre insu, à cette publicité de vivre et de pousser à consommer toujours plus en créant des besoins superflus, de la surproduction et beaucoup de déchets.

Parce que la publicité est :

**INEGALITAIRE** : seules les entreprises à gros budgets publicitaires peuvent communiquer massivement (sur des produits souvent mauvais, peu éthiques, importés et climaticides).

**UNE POLLUTION VISUELLE ET MENTALE**

**DOGMATIQUE** : sexisme, ethnocentrisme, culte de l'apparence, du «tout et tout de suite», compétition, matérialisme, conformisme, violence, maigreur et jeunisme.

**Pour aller plus loin :**

Extraits du Rapport du Sénat, juillet 2022 :

**B. RÉINTRODUIRE LES TARIFS RÈGLEMENTÉS DE VENTE (TRV) DE L'ÉLECTRICITÉ**

La suppression programmée des tarifs règlementés d'électricité pour les collectivités  
Les tarifs règlementés de vente (TRV) de l'électricité sont fixés par les pouvoirs publics : ils sont élaborés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et approuvés par décision ministérielle, une à deux fois par an. Ils sont uniquement proposés par les fournisseurs historiques (EDF pour l'électricité et Engie pour le gaz), ainsi que les entreprises locales de distribution. À l'inverse, les offres à prix de marché, apparues avec l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence le 1er juillet 2007, sont conçues et gérées librement par les fournisseurs d'électricité.

La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat entérine la suppression des tarifs règlementés. Concrètement, désormais seules les très petites collectivités ont la faculté de conserver leurs TRV. Entré en vigueur le 1er janvier 2021, le nouvel article L. 337-7 du code de l'énergie dispose que seules peuvent bénéficier du tarif règlementé, pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères, les collectivités ayant moins de dix personnes employées et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros.

En favorisant la concurrence et les achats groupés, la suppression des TRV avait pu contribuer à réduire les dépenses énergétiques. Cependant, dans le nouveau contexte inflationniste, les travers de la réforme se révèlent : les collectivités locales subissent directement la hausse des

**Économisons l'ÉNERGIE**



L'éclairage nocturne des publicités des abribus et panneaux sucettes de Dijon-Métropole consomme autant d'électricité que 95 foyers par an !



**Ce gaspillage peut et doit cesser dès cet automne !**

(date de fin de contrat entre Clear Channel et la Métropole)

**François Rebsamen (président de la Métropole) et les élus de la Métropole le feront-ils ?**

*Saviez vous que tous les habitants de la Métropole payent, via leurs impôts, pour l'éclairage toutes les nuits des affiches publicitaires, et ceci depuis 15 ans ? Alors, Stop, ou Encore ?!*



tarifs de l'électricité et du gaz, là où le gouvernement a indiqué que la hausse des TRV d'électricité serait limitée à 4 % TTC en moyenne au 1er février 2022.

Déjà réclamé par l'AMF et la FNCCR, le rétablissement de l'accès à un TRV d'électricité pour l'ensemble des collectivités qui le souhaitent (indépendamment de leur taille) a de nouveau été défendu lors de la table ronde.



## *La Lettre*

n° 20

septembre 2022

## La petite maison près du parc !

Il y a quelques mois, nous découvrons par la presse le projet d'une résidence seniors en bordure du nouveau quartier très dense construit entre l'avenue du Château et la rue Ronde. Trois maisons vendues au promoteur Kaufman & Broad, toutes en très bon état, vont être détruites pour faire place à une résidence seniors de 125 logements.

Début septembre, sans qu'il y soit contraint et « pour éviter toute rumeur infondée », le Maire a informé les deux groupes d'opposition au Conseil municipal que la famille Détang venaient de vendre la maison de leurs parents située avenue du Cromois, près de la salle Mandela. L'heureux bénéficiaire se trouve être le promoteur privé Icade qui doit y construire un immeuble d'environ 50 logements en accession à la propriété. Rappelons qu'Icade est le promoteur qui a été choisi pour réaliser le complexe Cap Vert et le gros œuvre de la médiathèque actuellement en voie de réalisation.

Ces ventes sont tout à fait légales, un particulier peut vendre à un promoteur immobilier dans cette zone, le PLU le permet. Elles n'en suscitent pas moins plusieurs interrogations parce qu'elles ont des conséquences sur notre ville et son avenir :

- L'opération Cœur de ville qui a densifié notre centre-ville à outrance a suscité une forte opposition des habitants de Quetigny sur le bétonnage de la place centrale et le nombre excessif de logements construits dans un périmètre aussi restreint. Au lieu d'entendre les critiques et les oppositions, la majorité municipale accentue encore cette densification en laissant se construire des immeubles « sauvages », opérations où propriétaires de terrains privés et promoteurs trouvent leur compte tandis que les choix d'urbanisme échappent aux habitants et à une partie des élu·e·s.
- Il y a un peu plus d'un an, le Conseil Municipal unanime a voté l'acquisition d'une maison et de son terrain au coin de l'Avenue du Cromois et de la rue Ronde pour la somme de 300 000 €. Aucun projet n'y est encore élaboré, mais au moins la ville peut y

maîtriser son avenir. Aux dires du Maire lui-même, le prix de chacune des 3 maisons d'en face, rue Ronde, sur des superficies équivalentes ou moindres vendues à Kaufman & Broad serait de l'ordre de 600 000 €, soit au total près de 2 millions d'€, montant interdisant selon lui toute acquisition par la ville. Pourtant, la ville a dépensé des sommes bien supérieures pour l'opération Cœur de ville en faisant intervenir le le groupement foncier local (GFL), dont notre Maire est Président, permettant ainsi à la ville d'étaler les dépenses d'acquisition de terrains et de bâtiments. Pourquoi laisser faire (ou susciter ?) ces opérations immobilières importantes (175 logements sur les deux projets) en dehors de toute information et concertation des habitants, et même du Conseil municipal ? Pourquoi tant de hâte ? Par obsession d'atteindre enfin les dix mille habitants à Quetigny ? Pourquoi ce qui a été possible pour l'achat de terrains il y a quelques années pour l'opération Cœur de ville ne l'est-il plus aujourd'hui pour un autre projet à proximité de la salle Mandela ?

Il est impossible pour une municipalité de préempter et d'acquérir tous les terrains et bâtiments sur la commune, mais il y a des espaces qui comptent plus que d'autres pour des projets collectifs et partagés ? C'est justement le cas pour cette zone située entre le quartier de l'Étouffoir et le premier bâtiment collectif de l'avenue du Cromois.

- La majorité municipale fait grand tapage de la concertation citoyenne sur le choix des espèces de fruitiers du futur verger conservatoire, et nous approuvons sans réserve cette initiative modeste. Mais quand il s'agit d'opérations d'urbanisme autrement importantes pour les finances et l'avenir de notre ville, la décision se fait en très petit comité (ou à la Métropole ?) et la démocratie locale n'y a plus droit de cité.
- La position du Maire qui vend à un promoteur privé et qui délivrera ensuite le permis de construire ne laisse pas d'interroger, parce qu'elle se trouve à la limite du conflit d'intérêt.

En tout cas, comptez sur le collectif et les élus *Réinventons Quetigny* pour se montrer très vigilants sur l'ampleur et la forme que prendra le projet immobilier qui résultera de cette cession.

Quand l'urbanisme et le cadre de vie deviennent un enjeu majeur pour les citoyens, les transactions dont les conséquences échappent à la collectivité posent un problème de fond : celui de la propriété des sols et leur affectation. De plus en plus de citoyens et d'élus se posent aujourd'hui à juste titre la question : comment socialiser le foncier pour le soustraire au jeu de la spéculation ?



Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

n° 20

septembre 2022

## Interview : le don du sang à Quetigny

*En cette période de rentrée et après une longue crise sanitaire dont nous espérons voir bientôt la fin, nous avons souhaité rencontrer deux représentants d'une association très active à Quetigny, œuvrant dans le domaine de la Santé : l'Amicale de donneurs de sang. Marc Bonnin et Marc Binggeli ont très volontiers accepté de répondre à nos questions...*

### **Pouvez-vous vous présenter en quelques mots pour nos lecteurs ?**

**Marc Bonnin** : J'habite Quetigny depuis 1977. Je suis depuis cinq ans à l'Amicale. Créée en 1974, elle fêtera bientôt ses 50 ans. J'en suis le troisième président, après Henry Vernier et Bernard Dubief. Après un poste de directeur dans l'enseignement agricole, je suis entré à la Mutualité (Harmonie Médical Service) comme responsable du magasin. Je suis arrivé à l'Amicale par le biais de mon épouse, alors vérificatrice aux comptes pour l'Amicale. Un an après ma retraite, j'ai accepté de prendre la relève de Bernard Dubief. Je me suis vite rendu compte que c'était un emploi à plein temps ; je recherche un successeur, après le cinquantième anniversaire de notre Amicale, en 2024 !

**Marc Binggeli** : J'habite Quetigny depuis 1989, dans le lotissement du Grand Chaignet. Je suis retraité de la SNCF. J'ai voulu adhérer à une Amicale de donneurs de sang suite au départ de ma fille Charline, atteinte de leucémie. Mon épouse, ma fille Noellie et moi-même nous sommes beaucoup investis auprès de l'E.F.S. depuis 2014. Mon épouse et moi avons intégré ensuite l'Amicale de Quetigny. Toutefois, je suis moins impliqué dans l'Amicale que notre président. Mon objectif est avant tout de faire la promotion du don du sang, auprès des jeunes principalement.

### **C'est quoi, la mission du Président ?**

**Marc Bonnin** : En premier, de rassembler et fédérer une équipe autour de soi. On fait dix

collectes par an, six à Mendès France, deux au lycée agricole, une à la piscine olympique et une au magasin Décathlon. Il faut donc assurer l'action avec beaucoup de bénévoles. Le président gère l'aspect administratif et juridique de l'association : la préparation des réunions, la préparation des collectes, et avec la secrétaire : les convocations des bénévoles, les comptes rendus pour l'Amicale, les messages aux donateurs pour les remercier et leur donner les résultats chiffrés de leur collecte.



Avec quelques membres du Bureau,

j'assiste à des réunions, dans le cadre de notre secteur. Sachant qu'en Côte d'Or, nous avons 7 secteurs et le nôtre englobe 5 amicales : Chevigny, Longvic, Chenôve, Gevrey et nous.

Pour info : les différents secteurs sont rattachés à l'Union départementale, elle-même rattachée au Comité régional sous la houlette de la Fédération Française des Donneurs de Sang à Paris.

Tous les deux ans, il y a un Congrès national dans une région de France : Albi en 2022, Bourg-en-Bresse en 2024.

L'Établissement Français du Sang Bourgogne Franche Comté réunit également tous les ans les Amicales de Côte d'Or.

### ***De quoi parlez-vous dans les réunions que vous préparez ?***

Marc Bonnin : On se réunit régulièrement avant chaque collecte à la Maison des Associations et chacun s'exprime. Je fais le point de tous les événements vécus et des projets à venir, depuis la réunion précédente avec le bilan de nos actions à remonter à nos instances.

On organise la prochaine collecte : en listant les tâches, on prépare l'affichage. On peut être amené également à travailler en commission (telle l'élaboration de nouveaux gilets par l'école des métiers de Longvic).

Je fais aussi le point sur les différentes réunions au niveau du département, et sur ce qui va se passer dans l'année.

### ***Quelles sont vos ressources ?***

**Marc Bonnin** : On n'a pas de rentrée d'argent et on ne demande pas de cotisations aux donateurs. La meilleure adhésion, c'est de donner son sang ! On avait tenté de lancer des « soirées tarot », mais ça n'a pas bien fonctionné !

On demande des aides, comme pour toute association. Le Crédit Mutuel nous soutient pour différents projets.

Nous venons de déposer un dossier F.A.V.A. auprès du fonds du Conseil Départemental. Mais nous ne demandons rien à la municipalité pour l'instant, car elle fait déjà beaucoup pour nous, en mettant à notre disposition gratuitement les infrastructures : salles, matériel...

L'E.F.S. nous fournit le matériel de communication : il a passé des accords avec des imprimeries et nous envoie les affiches. Il est vrai que les donateurs viennent surtout en voyant notre affichage visuel dans la ville.

**Marc Bingelli** : Les commerçants contribuent à mettre à disposition de leur clientèle, nos flyers ou affiches (restaurant *le Tire-Bouchon* par exemple). Mais nous avons également l'appui des centres de formation : Croix-Rouge, Maison Familiale Rurale ou Dijon Formation, AFPA...

### ***La Commune vous aide-t-elle à installer le matériel de collecte ?***

**Marc Bonnin** : Non : un logiciel est mis à la disposition des Associations de Quetigny, dans lequel nous renseignons nos besoins : exemple: chaises, tables. Ce matériel nous attend dans les salles dont nous avons besoin, et nous assurons nous-mêmes la mise en place puis le rangement après nos actions.

### ***Et toi, Marc Bingelli, de quelles tâches t'occupes-tu habituellement ?***

**Marc Bingelli** : Comme Marc Bonnin s'occupe beaucoup du côté administratif et joue le rôle d'interlocuteur privilégié tant avec la Commune que les instances de l'EFS, ou de notre Fédération, nous les bénévoles, nous gérons plus l'aspect logistique ; (tout le monde a son importance dans l'Amicale) ! Nous mettons les gouttes et les banderoles en place, nous installons le lieu de don et assurons la récupération du matériel...

Il y a aussi une mission au quotidien, dont on ne s'aperçoit pas forcément : c'est la promotion du don de sang autour de nous : Quand on partage un repas avec les convives, si la question du don du sang est abordée, on en profite pour motiver les amis : « Dis-donc, tu n'irais pas donner ton sang jeudi prochain ? »...

En tout cas, les chiffres de l'Amicale sont en progrès (d'un peu moins de 100 à un peu plus de 120 en 3 ans) ; mais c'est du travail sur du long terme : il faut motiver les gens pour tendre le bras... surtout les hommes, qui ont peur de la piqûre ! Mais on peut progresser. En sensibilisant les bonnes personnes, on pourrait atteindre 250/300 donateurs ! Cela dit, il faudrait peut-être trouver une nouvelle organisation avec l'E.F.S.

**Marc Bonnin** : Lors de la dernière collecte, nous avons reçu 129 donateurs, alors qu'il manquait une infirmière de l'E.F.S. (généralement, l'E.F.S. vient avec 3 médecins, 2 secrétaires, 5 ou 6 infirmier·e·s et 1 chauffeur) ; Nous avons quand même réussi à ne pas faire trop attendre les donateurs.



Depuis le Covid, il est préconisé de prendre rendez-vous via une application spécifique de l'EFS, et cette démarche permet de réguler les flux entre tous les donateurs, qui s'inscrivent, ou s'inscrivent mais ne viennent pas, et les donateurs qui viennent sans rendez-vous. (il n'est pas question de refuser un donneur !). L'équilibre est préservé.

## **À partir de quel âge et jusqu'à quel âge peut-on donner son sang?**

**Marc Binggeli** : À partir de 18 ans et jusqu'à 70 ans révolus, sans aucun problème si on est en bonne santé, à condition de peser plus de 50 kg.

## **Qu'est-ce qui fait qu'on ne peut plus donner son sang ?**

**Marc Binggeli** : Les transfusés ; la prise de certains traitements (le médecin est juge) ; lors d'un piercing, d'un tatouage, il y a des délais qui s'appliquent (par ex. 4 mois après un tatouage, 7 jours après un simple détartrage chez le dentiste, et après certains voyages... ). Il y a aussi des contre-indications d'ordre médical, diagnostiquées par le médecin de l'EFS. Avant chaque don, il y a un questionnaire médical complété par l'éventuel donneur ; après étude et entretien avec le médecin, le don est validé ou non.

Au total, environ 15 % des personnes qui se présentent ne peuvent pas donner leur sang,

## **En quelques mots, comment se déroule un prélèvement ?**

**Marc Bonnin** : Quand la personne se présente, elle est accueillie par les bénévoles de l'Amicale; nous leur faisons remplir une petite fiche (nom, prénom, mail et signature à cause du RGPD), c'est tout. Nous gérons ensuite le pré-accueil de l'EFS, et vérifions à quel moment la personne a pris RDV, ou non, et nous leur offrons une petite bouteille d'eau et un gâteau pour les hydrater et pour qu'elles ne soient pas à jeun avant le prélèvement.

## **Pourtant, j'ai connu une époque où il fallait être à jeun !**

**Les deux Marc** : Ah bon ? c'est étonnant ! Surtout pas !

**Marc Bonnin** : Puis on demande aux donneurs de remplir un questionnaire médical, qu'ils complètent souvent à partir de leur téléphone. S'ils ne savent pas faire, Marc Binggeli, par exemple, leur explique le fonctionnement. Ils passent ensuite devant une secrétaire de l'E.F.S.



## **CAMPAGNE TOUT DIJON DONNE**

**Collecte sur  
rendez-vous  
jeudi 6 octobre  
de 15 h à 19 h 30  
Salle Mendès  
France**

**Donneurs avec RDV  
prioritaires,  
donneurs sans  
rendez-vous  
accueillis en fonction  
de l'affluence sur la  
collecte.**

qui leur remet éventuellement le questionnaire médical sous forme de papier. Après, ce sont les chaises musicales : les bénévoles sur place font en sorte que les personnes passent chacune leur tour !

L'attente est courte, sauf dans le cas de nouveaux donneurs, pour lesquels l'entretien avec le médecin est plus détaillé. S'en suit le prélèvement, qui dure environ 10 minutes puis c'est la collation, pendant environ 10/20 minutes. Ce moment est privilégié pour faire connaissance avec les donneurs et surtout, d'assurer une surveillance médicale attentive pour éviter les malaises.

Nous avons de "fidèles" donneurs, ou également des personnes simplement de passage à Quetigny, qu'on ne reverra plus à notre collecte. (pendant les vacances par exemple).

### ***Combien de temps entre deux prélèvements, pour les hommes et pour les femmes ?***

**Marc Binggeli** : Les hommes peuvent donner 6 fois dans l'année, les femmes 4 fois. Mais on peut donner des plaquettes et du plasma entre ces séances : 2 mois entre chaque prélèvement pour le sang total, et 15 jours entre 2 prélèvements de plaquettes ou de plasma.

### ***Dans quelle mesure peut-on considérer les réponses données au questionnaire et au médecin comme fiables ?***

**Marc Binggeli** : Sur le questionnaire, il y a une cinquantaine de questions. On demande clairement aux gens d'être sincères dans leurs réponses (il en va de leur propre santé et de la fiabilité du don pour le receveur).

### ***Est-ce que vous savez, sur 100 poches, combien sont destinées à tel ou tel usage ?***

**Marc Bonnin** : L'E.F.S. nous donne des chiffres : 1 million de personnes sont soignées chaque année grâce aux dons de sang.

- 47 % des patients transfusés le sont dans le cadre du traitement de maladies du sang ou cancers,
- 35% lors d'interventions chirurgicales. Les produits sanguins collectés sont utilisés pour les situations d'urgence (hémorragies), pour les besoins chroniques (maladies du sang, cancers), pour la fabrication de médicaments.

54 % d'hommes et 46 % de femmes bénéficient d'une transfusion.

### ***Avez-vous des retours de l'E.F.S. sur le sang que vous avez contribué à prélever ?***

**Marc Bonnin** : Nous n'avons pas de lien « médical » avec l'E.F.S. en dehors des statistiques.

**Marc Binggeli** : On a surtout un rôle à jouer dans la logistique des collations, l'accueil des donneurs qui accomplissent un geste généreux, gratuit et citoyen.

**Marc Bonnin** : Il n'y a pas de retour sur les dons d'un point de vue médical. C'est à Besançon que les poches sont traitées. Mais les donneurs peuvent avoir un retour de l'EFS pour les informer d'une anomalie.

**Marc Binggeli** : Je pense même que certains donneurs, à partir d'un certain âge, viennent aussi dans le but d'être dépistés. C'est une sécurité... Au niveau national, on a besoin de 10 000 dons par jour, et en Bourgogne Franche Comté, 600 dons, qui représentent 26 000 patients soignés chaque année.

### ***Les transfusés n'ont plus le droit de donner. Qu'en pensez-vous ?***

**Marc Bonnin** : Ça se passe uniquement en France, et ce depuis la vache folle ! Chez nos voisins, au bout de 10 ans, les donneurs transfusés sont remis dans le circuit. On essaie, par des campagnes de signatures, de faire revenir le gouvernement sur cette décision. D'ailleurs, il faut augmenter le nombre de donneurs. En France, n'y a que 4 % de la population qui donne, et à Quetigny, nous arrivons à 2,3 %. Il y a donc encore du potentiel.

### ***On se doute de la réponse, mais vous confirmez que vous tenez à ce que la gratuité soit préservée ?***

**Marc Bonnin** : Si vous rendiez le sang payant, on ferait le plein ! Mais quand on vient donner son sang, ce n'est pas pour être rémunéré, c'est pour sauver des vies. Dans d'autres pays, c'est différent : aux États-Unis, certains vont donner leur sang toutes les semaines au détriment de leur propre santé, juste pour assurer leur repas quotidien, sans parler de la qualité de ce qu'ils donnent !

**Marc Binggeli** : Chez nos voisins allemands, dans certaines cliniques les dons sont rémunérés ; il y a donc deux formes de prélèvements, gratuits et rémunérés.

**Marc Bonnin** : L'E.F.S a fait une étude : si, en France, toutes les personnes donnaient 2 fois leur sang dans l'année, nous serions en autosuffisance... Je peux rappeler l'éthique en France : : Volontariat, Anonymat, Bénévolat, Qualité, Sécurité et non profit.

### ***Dans les cas les plus graves, la France doit-elle, par exemple, acheter du sang ailleurs ?***

**Marc Bonnin** : Tout est fait chez nous, pour faire face en cas de besoin. Par ex., Paris manque de donneurs, et beaucoup de poches de Bourgogne Franche Comté remontent sur Paris.

**Marc Binggeli** : En France, chaque fois qu'il y a eu une catastrophe ou une vague d'attentats, il y a eu un élan de solidarité. L'E.F.S. s'organise, et ça s'équilibre ! Quand les stocks, qui permettent habituellement de répondre aux besoins pour 12 jours, descendent à 9 ou 10 jours, les donneurs reçoivent un message, et ils donnent.

**Marc Binggeli** : À l'échelle de la Bourgogne Franche Comté, cela correspond à 6 500 poches.

### ***Parmi vos adhérents, quel est le record de dons ?***

**Marc Bonnin** : Récemment [voir photo], nous avons remis un diplôme à une personne ayant accompli 150 dons.

### ***L'été est, dit-on, une période très difficile pour le don du sang... Pourquoi ?***

**Marc Bonnin** : On n'observe pas spécialement ce phénomène-là. On a même fait, une fois, notre meilleure collecte en été !



**Marc Binggeli** : Je pense que l'E.F.S. tire la sonnette d'alarme à l'avance parce qu'elle voit partir les vacanciers et craint de se retrouver confrontée à de gros besoins... Néanmoins, il y a aussi des vacanciers sur Quetigny, ou des personnes qui viennent visiter leur famille, et en profitent pour effectuer un don.

**Comment avez-vous vécu ces deux années, croyons-nous très difficiles, et quel a été l'impact de la crise Covid sur votre activité ?**

**Marc Bonnin** : On a suivi scrupuleusement les instructions de l'E.F.S. (masques obligatoires et changement de masque à l'arrivée, pour tous les intervenants, gel pour les mains, circuit pour éviter les croisements, deux personnes maximum par table pour les collations, nourriture sous emballage obligatoirement. Cela s'est plutôt bien déroulé. On posait des questions sur le mal de tête, la fièvre...En revanche, nous n'étions pas soumis à des tests antigéniques.

À ce jour, nous continuons à prendre des précautions, mais la collation est revenue à son niveau antérieur au Covid et 6 personnes autorisées par table, donc plus conviviale.

**Il n'y a pas eu de mariages, à la suite de dons de sang ?**

**Les 2 Marc [rires]** : C'est peut-être arrivé... Mais on n'a pas été invité !

**Quel est votre meilleur souvenir en tant que donneurs de sang ?**

**Marc Bonnin** : pas de souvenir particulier, juste d'avoir le sentiment ému que chaque don permet de soigner, voire sauver trois vies.

**Marc Binggeli** : mes meilleurs souvenirs ? Chaque fois que nous avons remporté le challenge pour « Charline » à l'EFS où nous avons mobilisé le plus grand nombre de donneurs, et surtout des jeunes. Autres bons souvenirs : c'est à l'Amicale, lorsque je vois un·e jeune de 18 ans et qui vient de lui/d'elle-même donner son sang : je suis toujours ému par cette prise de conscience...

**Donc, chaque don est votre meilleur souvenir !**

**Marc Bonnin** :  
Oui, absolument.

**Et quelle est votre plus grande déception ?**

**Marc Binggeli** : C'est de constater qu'il y ait si peu de jeunes donneurs, alors qu'à partir de 18 ans, il devrait y avoir foule, surtout dans le créneau horaire proposé (15 h / 19 h 30)... Dieu sait qu'à Quetigny, il y a beaucoup de



jeunes ! mais il n'est pas facile de les motiver, ils n'ont pas toujours conscience de l'importance de leur geste. Il faut aller dans les lycées. Il arrive que, dans un face-à-face à Carrefour, des personnes nous répondent « ça ne m'intéresse pas », ou, pire, nous fassent des gestes offensants ! Je me dis : « Si ça se trouve, ce soir, tu vas avoir un accident et tu vas te retrouver avec une poche de sang qui te sauvera la vie ! »...

**Marc Bonnin** : c'est de voir un « retraité » qui vient donner régulièrement son sang, et qui repart au bout de 3 minutes en disant : « Je n'ai pas le temps d'attendre » !

### ***Pourquoi allez-vous dans les lycées, alors que les plus de 18 ans y sont minoritaires ?***

**Marc Bonnin** : Ne pas confondre avec les collèges. Dans les lycées les jeunes ont 18 ans et plus, pour la plupart.

Dans les lycées de l'agglomération, l'ADOSSEN (ex-Association pour le DON du Sang dans l'Éducation Nationale, devenue Action et DOCUMENTATION Santé pour l'Éducation Nationale) fait de l'information pour tout le milieu éducatif, et des collectes, surtout dans les établissements où il y a des BTS et des prépas, qui sont majeurs.

À Quetigny, il y a des sensibilisations en milieu scolaire, en CM1 et CM2. Mais nous souhaitons en faire plus ; j'ai rencontré l'Inspectrice d'Académie qui, je pense, va insister auprès des directeurs d'écoles pour cela ; j'ai aussi pris contact avec le Principal du collège pour intervenir au niveau des 4èmes et des 3èmes.

### ***Et comment s'articulent les activités de l'Amicale et de l'E.F.S. ?***

**Marc Bonnin** : Une interlocutrice nous donne les informations nécessaires, une autre organise les collectes ; je connais déjà les six dates de collectes pour l'année prochaine, car ils doivent les programmer pour la Côte d'Or (sauf les arrondissements de Beaune et Avallon, rattachés à Chalon et à Auxerre). On a besoin d'eux comme ils ont besoin de nous, et on travaille main dans la main.

**Marc Binggeli** : Nous suivons les directives de l'E.F.S. et respectons scrupuleusement les instructions. C'est prétentieux, mais je dirais qu'on est un maillon vraiment très important. Nous effectuons un travail parfois obscur.

### ***On est d'accord que les personnels médicaux de l'E.F.S. sont salariés ?***

**Marc Bonnin** : Oui. Mais nous entretenons de bons rapports avec le personnel.

**Marc Binggeli** : L'E.F.S. est une entreprise à part entière, avec des financements... En ce moment, ils ont des difficultés à recruter des médecins, des infirmières, et surtout des chauffeurs.

### ***Justement, comment l'association se finance-t-elle ?***

**Marc Bonnin** : On ne fait pas d'actions pour avoir de l'argent, mais l'E.F.S., pour nous dédommager des frais engagés pour les collations, nous verse 3 € par personne présentée.

### ***Avec 3 €, il y a de quoi faire ?***

**Marc Bonnin** : Les 3 € nous sont indispensables pour les achats divers de collations. Par exemple, on achète des gâteaux Mistral (c'est local) ; et on améliore régulièrement nos collations avec des produits de circuits courts et un peu de bio (bananes), mais c'est assez

onéreux. Le pain est désormais de qualité supérieure et les donneurs apprécient. L'hiver, en plus des sandwiches, nous proposons des crêpes ou des gaufres, et des boissons chaudes, ce qui explique que les 3 € soient parfois dépassés.

**Marc Binggeli** : Il est évident que pour un plateau comportant un sandwich jambon ou rosette/poulet/fromage, du beurre, des cornichons, plus un gâteau Mistral, des fruits, une boisson, on s'approche vite des 3 €...

Notre Union Départementale a récemment adressé un courrier à l'EFS pour demander la revalorisation de cette somme allouée par donneur.

### ***Avez-vous d'autres sources de financement ?***

**Marc Bonnin** : Quand on fait des manifestations, le Crédit Mutuel nous apporte son soutien financier ou matériel ; notre Comité régional peut également intervenir (ex. confection des nouveaux gilets de l'Amicale), et l'Union départementale intervient sur les participations aux congrès, ou plus souvent sur les documents pédagogiques pour nos interventions scolaires. Enfin, la Commune fournit le matériel et prête les salles, ce qui représente un coût non négligeable.

### ***Que pensez-vous des exclusions passées des homosexuels du don du sang ?***

**Marc Bonnin** : En tant que bénévoles, on n'appréciait pas spécialement, mais c'est une question d'ordre médical. On ne sait pas encore si la levée de l'interdiction, en mars dernier, nous a permis de récupérer des donneurs, mais logiquement, ça devrait...

### ***Comment voyez-vous l'avenir des donneurs de sang en général et de votre association ?***

**Les 2 Marc** : L'avenir, pour nous, c'est de trouver plus de donneurs, et pour l'association, de rajeunir les effectifs. C'est important d'avoir du sang neuf ! On a passé un contrat avec l'État, par l'intermédiaire du S.N.U. (Service National Universel) ; on a accueilli une jeune fille, élève au lycée agricole, qui participe à nos actions après ses cours. Ce sont des jeunes volontaires qui mettent un pied dans le bénévolat. Elle est intéressante à double titre parce qu'avec l'infirmière du lycée, qu'elle pourra, informer et mobiliser les jeunes majeurs (pour rappel, il y a 2 collectes par an au Lycée Agricole).

**Marc Bonnin** : On aimerait aussi rencontrer des communautés de personnes d'origine étrangère vivant à Quetigny, pour augmenter le nombre de donneurs pouvant nous apporter du sang plus rare.



### ***Les relations dans l'association se limitent-elles aux campagnes de dons, ou y-a-t-il des moments festifs ?***

**Marc Bonnin** : pour les moments festifs : nous allons ensemble au restaurant une fois par an. Et après les prélèvements, une fois que tout est rangé, nous offrons un pot aux personnels de L'E.S.F., tous ensemble, ce qui permet un moment de grande convivialité.

**Marc Bonnin** : pour les moments festifs : nous allons ensemble au restaurant une fois par an. Et après les prélèvements, une fois que tout est rangé, nous offrons un pot aux personnel de L'E.S.F., tous ensemble, ce qui permet un moment de grande convivialité.

***Partagez-vous certaines activités avec d'autres associations ?***

**Marc Binggeli** : On fait un événement commun avec le Téléthon.

**Marc Bonnin** : On travaille un peu avec la Passerelle, on y fait des formations et des personnes de la Passerelle viennent aux collectes.

On envoie les dates des collectes au directeur de l'A.S.Q. ; il les communique aux responsables des sections qui les transmettent aux adhérents.

Nous participons également aux manifestations de la Cité : 13 juillet, rentrée des assos, journée sportive, marché bio.

***Trouvez-vous l'écho que vous souhaitez dans la presse locale ?***

**Marc Bonnin** : Nous sommes assez privilégiés, avec de très bonnes relations avec *le Bien Public* qui relaie nos dates de collectes dans le bloc-notes 8 jours avant et qui fait paraître nos articles dès qu'il y en a.

La revue municipale *Vivre à Quetigny* et *l'Écho des associations* publient des articles sur l'Amicale.

***Enfin, pouvez-vous donner à nos lecteurs des références (réseaux sociaux, mail...) pour prendre contact ?***

<https://www.facebook.com/donsang.quetigny/>

<https://www.instagram.com/dondusangquetigny/>

[dondesang.quetigny@orange.fr](mailto:dondesang.quetigny@orange.fr)



## Rebsamen sur les traces d'Attila !

Surprise en participant au Vélotour de Dijon dimanche 4 septembre : après avoir traversé du sud au nord le quartier des Portefeuilles et pris à gauche la rue de Bruges, nous tournons à droite, juste avant d'arriver à la commune de Fontaine, sur un petit chemin, dans l'endroit le plus vert de tout notre parcours... Et là, nous croisons un jeune homme déguisé en hérisson, un vieux tricycle carrossé, des panneaux en carton, des banderoles, et un petit comité d'accueil d'habitants souriants, qui nous proposent de signer une pétition. Pas possible ! Ce coin de verdure au pied des coteaux du Suzon va être bétonné ! Dernière lubie d'un maire sévissant sans doute depuis trop longtemps à la tête de la métropole, et dont l'obsession semble bien être, au prix de l'abandon de plus en plus évident de ses valeurs de gauche, de devenir le Haussmann dijonnais.

Franchement, inutile de décrire avec nos propres mots le désastre qui se prépare... Il suffit de reprendre ici le texte du petit "papillon" que le collectif "alerte béton" nous a remis entre deux coups de pédale : "NON au béton là où coule le Suzon !

Sur les berges du Suzon, **3 hectares** de vergers, friches et jardins sont très appréciés des riverain·e·s et des Dijonnais·e·s :

### ✓ Espace de biodiversité

Véritable poumon vert en ville, cet espace naturel abrite une **faune riche et dense**, qui profite des grands arbres, des prairies et de l'humidité.

On y compte 58 espèces de papillons, dont 7 espèces officiellement "quasi-menacées" ou "en danger". Y vivent aussi de très nombreux insectes, oiseaux, amphibiens, hérissons, chauves-souris, etc.

✓ **Îlot naturel de fraîcheur** durant cet été caniculaire, des relevés de température ont montré des écarts de 5 degrés entre le bord et le cœur du terrain... Merci les arbres !

Cet espace naturel est menacé de **destruction imminente !**

Découvrez le **funeste projet** de la Ville :

Le 27 juin, le Conseil municipal de Dijon a décidé de vendre cet espace naturel aux promoteurs 45 immo et Groupe Édouard Denis (filiale de Nexity) pour y construire 85 logements (45 maisons et 37

appartements). Si nous les laissons faire, ce projet nommé « Venise 2 » (parce que situé en partie en zone inondable !?) **coulera sous le béton 90% de ce précieux site naturel.**

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR EMPÊCHER CETTE FOLIE !

La pétition du collectif « **Sauvons les berges du Suzon** » demande au Maire et au Conseil municipal de Dijon de renoncer à ce projet, d'annuler la vente des terrains aux promoteurs et de consulter les Dijonnais·es sur la destination future de ce bien commun municipal".

Signez la pétition ici :

[www.change.org/p/sauvons-les-berges-du-suzon](http://www.change.org/p/sauvons-les-berges-du-suzon)



Vous pouvez aussi utiliser ce QR code

En totale solidarité avec [alerte-beton@riseup.net](mailto:alerte-beton@riseup.net), nous vous appelons, nous aussi, à signer cette pétition !

Vous trouverez sur [change.org](http://change.org) (adresse ci-dessus) des arguments plus détaillés si vous voulez approfondir la question.

Ah, oui ! M. Pribetich, bétonneur en chef que nous connaissons bien (en tant que président de la SPLAAD, Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise) et rapporteur du projet, a bien fait valoir — de façon quelque peu embarrassée — au conseil du 26 juin (<https://www.dijon.fr/Vie-municipale/Conseil-municipal/Conseil-municipal-ordre-du-jour-live-et-videos> 03:15:55)

qu'existait bien un risque "d'éventuelles crues torrentielles dues, entre autres, à un amoncellement de branchages, qui ne permettraient pas l'écoulement du Suzon en cas d'un orage intense", ce qui n'a pas permis que le rez-de-chaussée soit habitable. M. Bourguignat (Ensemble pour Dijon, opposition de droite) a considéré le projet comme "raisonnable"...

M. Rebsamen fait valoir, pour ce chantier comme pour d'autres, la notion d'écoquartier... mais cette notion est de plus en plus contestée et est parfois assimilée à une forme de "greenwashing"... Voir les liens ci-dessous.

Finalement, au lieu d'être comparé à Haussmann, ne risque-t-il pas plutôt d'être considéré comme un Attila, "celui après le passage duquel l'herbe ne repoussait plus" ?

*Nous reviendrons peut-être un jour sur la notion d'écoquartier... En attendant, quelques liens intéressants :*

<https://www.telerama.fr/scenes/rudy-ricciotti-architecte-brut-de-decoffrage,75634.php>

<https://reporterre.net/Les-eco-quartiers-ne-sont-pas-vraiment-ecologiques>

<https://www.geographie.ens.fr/limites-et-contradictions-de-l-eco-quartier.html>

<https://larotative.info/ecoquartiers-et-ville-durable-3974.html>

## En été on a eu chaud, à la rentrée le sursaut !

Comme l'annonce l'ONG Greenpeace, nous venons probablement de vivre « l'été le plus frais du reste de notre vie » !!!

Il fut pourtant le plus chaud qu'on ait connu, avec **plusieurs** épisodes de canicule...

Et la litanie des dégâts de l'été :

- sur l'eau : des rivières asséchées, des potagers et maraîchages qui ne peuvent être arrosés, des centrales nucléaires qui ne peuvent être refroidies que par dérogation, et réchauffent les cours d'eau, les végétaux qui se meurent...

- sur les pics de chaleur qui compliquent la vie de beaucoup, et les problèmes de santé qui en découlent. Une 1<sup>ère</sup> estimation de l'INSEE ( qui sera consolidée en septembre) indique qu'il y aurait eu un excédent de 11 000 décès durant les pics de canicule.

- sur les forêts qui brûlent, montrant ainsi l'erreur que constitue la monoculture des espèces, comme dans les Landes.

Cet été et son cortège de catastrophes, ici comme ailleurs (pluies torrentielles au Pakistan avec de nombreux morts et déplacés), a agi comme un révélateur de la gravité de la situation que nous vivons.

La crise de l'énergie est source d'inquiétude pour beaucoup d'entre nous, qui allons avoir du mal à payer la facture. Cette crise, alimentée en partie seulement par la guerre en Ukraine, est surtout le fait de nos gouvernants qui refusent de prendre le tournant de la transition écologique. Les lobbies du nucléaire et des énergies fossiles ne baissent pas la garde. Pourtant,

plus de la moitié des réacteurs du parc nucléaire français (31 sur 56 au 5 septembre) sont à l'arrêt en raison de problèmes de refroidissement — la canicule est passée par là — et de maintenance. Et les énergies fossiles polluent toujours plus... Mais il est vrai que les profits sont là et que la « crise » de l'énergie est loin d'en être une pour [tous les producteurs d'électricité !!!](#)

**L'urgence de la rentrée, c'est pour beaucoup d'entre nous de pouvoir faire face à l'envolée des prix, en imposant une taxe sur les super-profits — en particulier des entreprises comme Total — mais aussi de contraindre nos gouvernements à prendre le virage de l'indispensable transition écologique.**



Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

n° 20

septembre 2022

## Dématérialisation des démarches : un des 12 travaux d'Astérix ?

Il ne s'agit pas ici d'obtenir le fameux « A 38 » dans *la maison qui rend fou* du fameux film de Goscinny et Uderzo, mais plus simplement de vivre au quotidien les démarches dont chacun·e de nous a besoin...

Il est, beaucoup plus prosaïquement, simplement question de vivre au quotidien dans un monde où la directive est d'imposer coûte que coûte une obligation de dématérialisation dont le but ultime est avant tout une compression outrancière des agent·e·s des services publics, alors qu'il devrait être question de plutôt favoriser, rendre plus aisées, plus faciles, plus rapides les démarches.

Or donc, l'objectif de communication est bel et bien de faciliter, mais l'intention cachée est un acharnement sans précédent contre les fonctionnaires, qu'ils soient territoriaux et / ou nationaux. L'essence même de la fonction publique qui est d'accompagner le/la citoyen·ne dans ses démarches, s'est mutée en une poursuite acharnée de la folle rentabilité. L'État n'est plus État, il est une machine à produire du démantèlement au seul service des acteurs capitalistiques.

"Démembrer pour enrichir" a remplacé "soutenir, aider et rechercher une égalité des chances". Alors, oui, certes, un certain nombre de choses sont positives lorsqu'il s'agit de récupérer un document, de déclarer des revenus (à ce sujet, on remarquera avec plaisir que le fonctionnement de « impots.gouv.fr » est en la matière un exemple d'efficience), d'engager une démarche...

Mais pour autant, combien de personnes sont laissées sur le carreau, combien sont pénalisées parce l'objectif initial est dévoyé et déployé avec un acharnement qui laisse de côté toujours les mêmes : les plus faibles ? Les processus sont déroulés avec un résultat qui crée de la violence sociale.

L'élitisme règne en maître et, du même coup, le dévoiement aggrave la fracture au lieu de permettre de la réduire.

Cet été, en juillet, la Défenseure des droits, Claire Hédon, a publié son rapport annuel portant sur l'activité de ses services pour l'année 2021<sup>1</sup>; il est stupéfiant de remarquer dans ce document que plus d'un tiers des personnes ayant initié une démarche en ligne l'ont purement et simplement abandonnée<sup>2</sup>. Pire encore, ce tiers des personnes n'est pas constitué majoritairement d'individu·e·s présentant des difficultés de lecture, de maîtrise des outils informatiques, mais une grande partie sont même des étudiant·e·s ou des personnes exerçant un travail où ils/elles utilisent des ordinateurs.

La question est donc bien ailleurs et porte sur l'ergonomie des applications, le manque de clarté, la non existence de capacités d'échange (les aides en ligne de type "compagnon" ou "boîte de dialogue en direct" ne sont ni plus ni moins que de stupides et bornés algorithmes qui sont majoritairement incapables d'efficacité).

Le principe de l'outil est louable, sa déclinaison assassine !

Dans bon nombre de cas, le refus d'échange est un élément constitutif de l'application ; sa construction est agencée avec l'intention, non déclinée mais bien réelle, d'empêcher l'échange et de canaliser, d'uniformiser, de contraindre, plutôt que de s'adapter, de tenir compte des particularités.

L'association Emmaüs est même obligée d'ouvrir des ateliers pour aider les gens à accomplir leurs démarches en ligne!

Venons-en maintenant à la déclinaison quetignoise de l'affaire : le guichet unique de l'Est dijonnais qui se trouve au Château Service. L'idée est bonne en soi, mais la réalité bien moins reluisante. Censée regrouper la majeure partie des administrations auxquelles peuvent avoir recours les personnes, on y trouve malheureusement, pour une partie d'entre elles, des machines ou robots. Quand on vient y rencontrer un interlocuteur ou une interlocutrice, dans plus de la moitié des cas, il ou elle sera en capacité d'initier la démarche (de réclamation, la plupart du temps), mais la réponse sera rarement délivrée. En multipliant les allers et retours avec l'administration *ad hoc*, on laisse en situation d'attente le/la requérant·e. Cette personne est fréquemment en précarité, et elle subit dans ce laps de temps, bien souvent, une aggravation de sa situation.

Prenons un exemple que nous trouvons plutôt parlant.

L'un d'entre nous allait récemment rencontrer le service social (CCAS) pour s'inscrire à une activité seniors et attendait que le guichet se libère. Un couple de nouveaux arrivants retraités sur la commune était en échange avec une employée communale. L'échange portait sur les activités possibles. À un point de la discussion, l'interlocutrice aiguille ces personnes vers des activités réalisables sur inscription... à faire en ligne ! Et la dame, relativement âgée, de répondre : « Mais je n'y connais rien, et d'ailleurs nous n'avons pas d'ordinateur ». Et l'employée de renvoyer sur les ateliers informatiques de la Passerelle, et la dame de répondre : « Mais j'y suis allée, et ils m'ont expliqué qu'ils pourraient m'apprendre à me servir de l'outil informatique, mais pas à me seconder dans une démarche précise car celle-ci est personnelle ! Nous y voilà donc : le chat se mord la queue...

Ce guichet dit unique est une bonne idée en soi, mais il faut rappeler qu'il a été mis en place pour pallier l'éloignement et la disparition de trop nombreux points et / ou antennes spécifiques de telle ou telle administration. Les fonctions multitâches des agent·e·s qui y

travaillent ne leur permettent pas d'être suffisamment expert·e·s dans tous les domaines qu'elles recouvrent.

Les bienfaits (car évidemment il y en a) du numérique sont bien trop souvent dévoyés par une utilisation outrancière et par leur déploiement à marche forcée, assorti d'un système de contrôle et de surveillance généralisée, qui vient bousculer et affadir, dévoyer le côté positif qu'il comporte.

Ajoutons que la facette des rapports humains en prend au passage un sérieux coup dont nous entrevoyons les méfaits (radicalisation des réseaux sociaux par exemple), mais dont le réel retentissement n'est pas encore mesurable dans ce qu'il produit de dérèglement et de violence.

Un algorithme n'a, quoiqu'on en dise, aucun sentiment... et les films d'anticipation les plus pertinents aboutissent tous au même et tragique résultat : une mise en coupe réglée de la liberté et une déshumanisation !

Alors oui, oui, et re-oui à l'utilisation des aides informatiques, mais non, non, et re-non à leur déclinaison comme fin en soi ; tout comme l'argent est et doit rester un moyen *au service de*, il en est de même pour l'informatique et ses déclinaisons : moyen et non fin, outil au service de l'humain et de son mieux être avant tout !

Terminons, comme nous aimons à l'entendre dire dans le très intéressant magazine *le dessous des cartes* d'Arte, la bien nommée chaîne de télé qui "fait du bien aux neurones", « **pour aller plus loin** » :

Le n° 103 du journal Fakir, le journal fâché avec tout le monde ou presque, de mai-juillet 2022 : <https://www.fakirpresse.info/>

L'invité du 28' d'Arte du 3 septembre 2022 et rédacteur du livre Homo numericus, la société numérique, un cauchemar déshumanisé : <https://www.arte.tv/fr/videos/110809-001-A/la-societe-numerique-un-cauchemar-deshumanise-pour-daniel-cohen/>

<sup>1</sup> Communiqué de presse du Défenseur des droits (05/07/2022) : [https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd\\_cp\\_raa2021\\_20220704.pdf](https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_cp_raa2021_20220704.pdf)

<sup>2</sup> <https://demarchesadministratives.fr/actualites/un-tiers-des-francais-a-renonce-a-effectuer-une-demarche-en-ligne-en-2021>

Dossier presse du rapport 2021 (publié en juillet 2022) : [https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd\\_dp\\_raa2021\\_20220630.pdf](https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_dp_raa2021_20220630.pdf)

Rapport annuel complet 2021 du Défenseur des droits (voir en particulier la page 13) : [https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd\\_rapport-annuel-2021\\_20220705.pdf](https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_rapport-annuel-2021_20220705.pdf)



## La Lettre

n° 20

septembre 2022

# Pauvre Éducation nationale !

L'Éducation Nationale ne sait plus quoi faire pour recruter ses profs ! On met souvent cela sur le dos du COVID et de la très difficile période que viennent de traverser les enseignants. L'épidémie n'a évidemment rien arrangé, mais les causes sont plus profondes...

Comment en est-on arrivé là?

Contrairement à ce que beaucoup croient, la fin des années soixante-dix était, non la période où l'Éducation Nationale ouvrait en grand ses portes aux candidats profs (ce qui aurait pu se justifier par la "massification de l'enseignement") ; en réalité, ce fut la plus noire de l'histoire du recrutement : 1000 postes à l'agrégation et 1700 au CAPES-CAPET, toutes disciplines confondues, dans l'ensemble de la France, d'où de nombreux échecs et, d'une année sur l'autre, une vertigineuse hausse du nombre de candidats (puisqu'il était très difficile d'avoir les concours du premier coup).

(voir [les résultats de l'agrégation de 1979 publiée dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale](#))

La plupart des jeunes profs se retrouvaient dans la situation précaire et très mal rémunérée de maître auxiliaire. Certains jurys faisaient même du zèle, comme celui de l'agreg d'allemand qui ne pourvoyait pas tous ses postes "vu le niveau insuffisant des candidats" !

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Agrégation.....	1 800	1 600	1 600	1 200	1 000	1 000	1 400	1 400
CAPES + CAPET....	6 000	5 000	4 000	3 250	1 700	1 700	4 760	4 626
dont								
CAPES.....	5 546	4 569	3 514	2 806	1 391	1 292	" "	3 361
CAPET.....	454	431	486	444	309	408	" "	1 265

La Loi de finances du 3-8-1981 ne permettait pas de distinguer les postes de CAPES et les postes de CAPET.

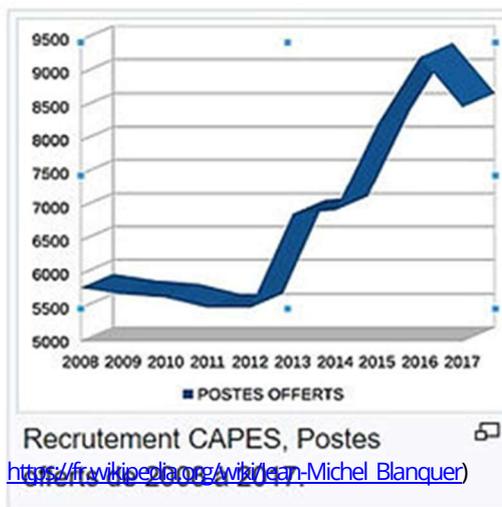
source : <http://archives.istatiscs.depad.rainou.fr/Default.aspx?ACUSF4530/statiques/duconcoursdelagrégationdescertificatsduprofsatituleduprofessordelenseignement?lg=FR>

Il fallut donc attendre les débuts de Mitterrand pour voir enfin la courbe remonter...

On pouvait espérer une anticipation des besoins (tenant compte des statistiques démographiques) permettant à des enseignants qualifiés, susceptibles — au bout de quelques années "d'exil" dans des coins de France peu demandés (grandeur et servitude de la Fonction Publique) — d'être heureux dans leur métier face à des élèves pas trop nombreux et si possible intéressés... Les différents gouvernements en ont décidé autrement, multipliant les coups d'accordéon.

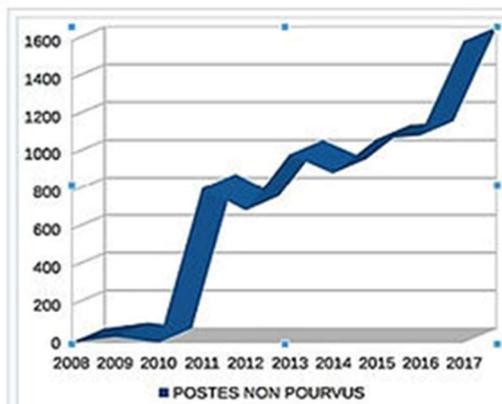
On le constate avec l'exemple de l'agrégation d'histoire entre 1991 et 2018 : Merci à Villepin, à Jospin, à Fillon, qui ont chacun donné un bon coup de soufflet ! (*voir un exemple sur [https://fr.wikipedia.org/wiki/Agr%C3%A9gation\\_d%27histoire\\_en\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Agr%C3%A9gation_d%27histoire_en_France)*).

Ainsi, on se retrouvait en 2018 avec 72 postes, pas si loin de 48, "record" de 1979 obtenu par Giscard (il est vrai doué pour l'accordéon).



L'ineffable Blanquer, directeur de l'enseignement scolaire au Ministère de l'Éducation sous Sarkozy, ne pouvait ignorer la situation dramatique des disciplines scientifiques. Il avait donc augmenté le nombre de postes offerts dans ces matières... mais, comme le montrent les deux graphiques ci-contre, si les postes budgétisés ont augmenté, 80 000 postes d'enseignants ont "fondu" pendant son mandat de "ministre bis". (source : Mystère ? Pas du tout !

C'est en grande partie une simple question de rétribution. Les disciplines scientifiques sont beaucoup plus touchées que les autres par la désaffection du métier. L'explication la plus convaincante de ce phénomène est qu'une bonne maîtrise des maths, de la physique, de l'informatique, etc. permet l'accès à bon nombre de métiers tout aussi exigeants et passionnants que celui de prof... mais beaucoup mieux payés ! Il en est de même pour les laboratoires privés comparés à la recherche publique, traditionnellement couplée avec l'enseignement. Dans ces conditions, les candidats ne se disputent pas au portillon.



<https://www.capital.fr/votre-carriere/la-tres-forte-baisse-des-salaires-des-enseignants-en-20-ans-1421661>

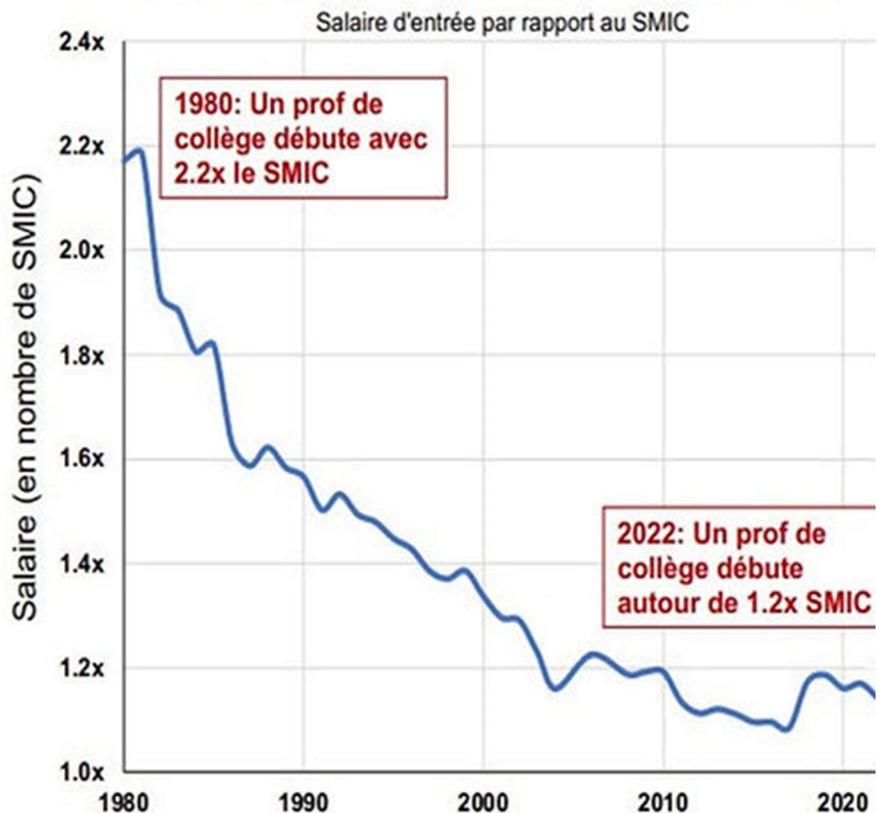
L'impact de la crise de recrutement se manifeste jusqu'au nombre de candidats au CAPES, passé de 50 000 à 20 000 en 20 ans.

En effet, le pouvoir d'achat des enseignants a chuté, comme le montrent des documents provenant de sources aussi peu réputées pour leur gauchisme que TF1 et Capital.

L'économiste Lucas Chancel, codirecteur du Laboratoire sur les inégalités mondiales à l'École d'économie de Paris (PSE), commente la courbe page suivante :

« Sur une période de 40 ans, le salaire d'entrée des enseignants titulaires d'un CAPES a donc été divisé par 2 environ, par rapport au SMIC. Ce salaire se trouve aujourd'hui seulement 15 % au-dessus du revenu minimum.

Les données mettent en évidence une chute très forte sur la période 1980-2000, une poursuite sur la période 2000-2022. Les rehaussements du point d'indice ou de la grille indiciaire (2017) n'ont pas permis d'enrayer cette baisse ». Et toutes les catégories sont concernées, surtout les plus titrées en début de carrière...



Quelques détails en suivant ce lien :

<https://www.capital.fr/votre-carriere/la-tres-forte-baisse-des-salaires-des-enseignants-en-20-ans-1421661>

Nous ne souhaitons évidemment pas le maintien à tout prix de la grille des salaires existante... mais nous souhaitons qu'il n'y ait pas de perdants ! Est-il logique, par ex., que des contractuels (qui "choisissent" leur zone d'exercice) touchent davantage que des titulaires débutants obligés d'enseigner à 800 km de chez eux ? De toute manière, les pénuries de profs touchent au premier chef les territoires les plus défavorisés (suburbains ou ruraux).

### Comment mettre fin à ces absurdités?

source : <https://www.tf1info.fr/societe/salaire-des-profs-en-debut-de-carriere-est-il-passe-de-2-3-smic-en-1980-a-seulement-1-1-smic-aujourd-hui-2220971.html>

Anne Hidalgo, dans sa campagne électorale, affirmait vouloir « doubler le salaire des profs » (sans être prise au sérieux, mais il ne se serait agi que de rattraper le pouvoir d'achat de 1980, et de retrouver un montant proche de celui de pays voisins) !

Blanquer lui-même reconnaissait que « les salaires au tout début (d'une carrière de professeur) ne sont pas très élevés » et dévoilait son objectif pour 2024 : tous les enseignants à un minimum de 2 000 euros mensuels net.

Plusieurs syndicats, réunis en intersyndicale, avaient alors appelé de leurs vœux "une revalorisation ambitieuse des salaires pour tous les personnels, non seulement pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis plusieurs années", mais aussi pour "redonner de l'attractivité aux métiers des services publics de l'Éducation".

Réponse du ministère : organisation par les rectorats de "job datings" pour recruter d'urgence pour recruter d'urgence de nouveaux contractuels.

Précisons que ciels-ci "bénéficient" d'une pharamineuse formation de 4 jours (!) pour leur métier... et beaucoup démissionnent au bout d'une semaine ou moins. D'autres restent des semaines (non payées) dans l'attente d'un autre contrat, sans pouvoir préparer de cours, puisqu'ils ignorent les classes qu'ils auront (ou non). Paradoxe : ciels qui ont le plus de

chances d'être recruté·e·s sont ciels qui ont échoué aux concours (surtout dans les disciplines scientifiques) ; de quoi leur donner confiance !

Inexorablement, la proportion de contractuel·le·s monte dans l'Éducation Nationale : en cinq ans, de 14,5 % à 22 %. Considéré·e·s comme "variable d'ajustement", iels peuvent être recruté·e·s le jeudi pour commencer le lundi suivant. Pour Sophie Vénéitay, secrétaire générale du SNES-FSU, « on jette ces nouveaux collègues dans le grand bain avec une bouée percée, et on leur dit : "Vas-y, nage !" ». (source : article de Malika Butzbach dans *Politis* n°1721 (1er septembre) :

<https://www.politis.fr/articles/2022/08/profs-au-rabais-44758/> [article réservé aux abonnés].

La nomination de Pap Ndiaye, historien "de gauche" dit-on, spécialiste renommé des discriminations raciales en France et aux U.S.A., a beaucoup surpris. Puisse-t-il rompre franchement avec ses prédécesseurs ! Il reconnaît la « crise du recrutement » mais se dit satisfait de la rentrée scolaire, « bonne si l'on tient compte des difficultés structurelles », refusant de répondre au SNES sur l'absence d'au moins un enseignant dans les classes de 60 % des collèges et parlant d'« absences frictionnelles ». ([https://francetvinfo.fr/societe/enfance-et-adolescence/education-4-500-enseignants-contractuels-ont-ete-embauches-lors-de-cette-rentree-annonce-le-ministre-pap-ndiaye\\_5356225.html](https://francetvinfo.fr/societe/enfance-et-adolescence/education-4-500-enseignants-contractuels-ont-ete-embauches-lors-de-cette-rentree-annonce-le-ministre-pap-ndiaye_5356225.html))

4 500 nouve·aux·lles contractuel·le·s ont été recruté·e·s (13 % du total des contractuel·le·s), et un "concours exceptionnel", dans le primaire et dans certaines académies (c'est vague) va en titulariser une partie... D'autre part, des négociations vont s'engager en octobre avec les syndicats sur les salaires. Dans un premier temps, le minimum à partir de la rentrée 2023 sera, dit le ministre, de 2 000 € net pour les nouveaux profs (la loi de finances présentée en octobre en décidera), mais « il y a un plat dans les carrières qui dure au moins une dizaine d'années et auquel nous devons toucher de manière à ce que les enseignants en milieu de carrière voient leur progression se matérialiser d'un point de vue financier »... Bercy suivra-t-il, quand on connaît le contexte économique (qui n'empêche cependant pas les dividendes d'exploser) et les sommes, aussi énormes que nécessaires, à engager ? En tout cas, tant pis pour les "quinquas", qui risquent d'être les dindons de la farce, y compris après leur retraite ! Surtout, le ministre semble vouloir conditionner les hausses de traitement à des "missions supplémentaires", comme si les profs n'avaient pas assez de préparations de cours, de corrections, de réunions, de tâches administratives, de rencontres avec les parents, de mises à niveau, de changements de programmes, de surveillances d'examens et concours... en plus de leur temps de présence devant les élèves, avec des conditions de travail très souvent difficiles, voire périlleuses... Et puis, comment construire des projets pédagogiques dans un établissement avec des collègues qui changent tout le temps ?

On voit bien que les élèves, dont on a certes peu parlé dans cet article mais qui sont évidemment au cœur des préoccupations des enseignant·e·s, sont les premières victimes de cette politique d'austérité et de mépris... La plupart des profs aiment les enfants et les jeunes dont iels ont la charge ; iels sont fiers de leur métier et attachent un grand prix à sa *reconnaissance*, sachant à quel point iels sont utiles à la nation ; la crise COVID l'a encore prouvé tout récemment. Mais vont-iels longtemps attendre que cette reconnaissance se traduise *financièrement* ?



**Réinventons**  
**QUETIGNY**

***La Lettre***

**n° 20**

**septembre 2022**

## **L'été a été chaud aussi en Palestine...**

Cela a « commencé » début août : Israël bombarde Gaza de manière « préventive », tuant 44 Palestiniens dont 15 enfants et faisant 350 blessés. C'est le dernier crime de guerre, après ceux de 2008, 2012, 2014 et 2021, causant des milliers de morts et blessés civils. Les Palestinienn·e·s de Gaza sont aux trois quarts des réfugié·e·s après l'épuration ethnique de 1948. Depuis, leur droit au retour est refusé par l'État israélien. Aujourd'hui, plus de 2 millions d'habitants vivent dans cette petite enclave, sous un implacable blocus aérien, maritime et terrestre imposé depuis 2007 par Israël qui en contrôle toutes les ressources et activités.

Ce blocus est une punition collective, et donc un crime de guerre selon le droit international une nouvelle fois bafoué par Israël dans l'indifférence de la « communauté internationale », de l'Union européenne (qui poursuit sa collaboration commerciale avec Israël) et de notre gouvernement qui, scandaleusement, condamne l'agressé et absout l'agression de la puissance coloniale.

À la mi-août, en Cisjordanie occupée depuis 1967, les forces israéliennes ont envahi les bureaux de six des organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme parmi les plus importantes, et reconnues à l'échelle internationale. Les portes de ces bureaux ont été enfoncées, le matériel confisqué et leurs locaux fermés au nom de la « sécurité d'Israël » et de la lutte contre le « terrorisme ». Ces ONG palestiniennes, très largement soutenues internationalement, avaient déjà été désignées arbitrairement en octobre 2021 comme "organisations terroristes" et déclarées "illégales" selon les ordres militaires israéliens. Depuis, les autorités israéliennes ont lamentablement échoué à apporter la moindre preuve à leurs assertions, comme le déclarent les porte-paroles des ministères des affaires étrangères de

Belgique, du Danemark, de France, d'Allemagne, d'Irlande, d'Italie, d'Espagne, de Suède et des Pays-Bas, "aucune information substantielle [n'ayant] été reçue d'Israël qui justifierait la révision de notre politique envers les six ONG palestiniennes". La France et l'Union européenne doivent exiger l'annulation immédiate des décrets gouvernementaux et des ordres militaires israéliens et prendre toutes les mesures de rétorsion nécessaires à l'encontre de ce gouvernement sioniste digne des États les plus totalitaires.

L'avocat franco-palestinien Salah Hamouri est justement le défenseur d'une ces ONG, ADAMEER. Le dimanche 4 septembre, sa détention administrative a été prolongée de 3 mois supplémentaires. Trois mois de plus de détention arbitraire — sans charge ni jugement, sur la base d'un dossier secret — infligés sur ordre militaire, comme près de 700 prisonniers palestiniens. Salah est l'un d'eux. Les arrestations arbitraires, le recours massif à la détention administrative sont une violation du droit international. Salah Hamouri habite Jérusalem-Est et risque d'être expulsé de la terre où il est né. Le 18 octobre 2021, les autorités israéliennes ont officialisé la décision de révocation de son permis de résidence à Jérusalem pour « manquement à l'allégeance à l'État d'Israël ». L'Élysée a annoncé, le 23 août dernier, que le Président de la République s'était « une nouvelle fois enquis de la situation de Salah Hamouri », par téléphone, auprès du Premier ministre israélien Yair Lapid. La prolongation de la détention de Salah Hamouri est un nouveau camouflet pour la France, et souligne l'insuffisance des démarches entreprises quand on compare avec ce que fait notre gouvernement pour d'autres citoyens embastillés à l'étranger. Le Président de la République doit maintenant exiger clairement et explicitement la libération de Salah Hamouri, le rétablissement de son droit de résidence à Jérusalem, le droit pour sa femme et ses enfants de le rencontrer, de communiquer avec lui.

Shireen Abu Akleh, 51 ans, journaliste chevronnée d'Al Jazeera et connue dans le monde arabe, a été assassinée le 11 mai alors qu'elle couvrait un raid militaire israélien dans la ville palestinienne de Jénine, en Cisjordanie occupée.

Par ailleurs, l'armée israélienne a envahi les bureaux de six organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme, enfonçant les portes de leurs bureaux et confisquant dossiers et matériel informatique, et Israël a déclaré la fermeture de force de ces ONG internationalement reconnues.

En juillet, ces événements n'étaient pas encore survenus quand quelques dizaines de députés de la NUPES (à l'initiative de communistes) ont osé déposer à l'Assemblée Nationale une résolution « condamnant l'institutionnalisation par Israël d'un régime d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien ». Quelle honte ! Quel scandale ! Un État « démocratique » comme Israël comparé à l'Afrique du Sud d'avant Mandela ? Un État juif qui serait « raciste » ?

Incroyable ! Impossible ! ont proclamé en chœur, indignés, les Dupont-Moretti, Aurore Bergé, Jérôme Guedj, et autre Meyer Habib, tous grands sionistes devant l'Éternel et défenseurs inconditionnels de l'État d'Israël.

Et pourtant... Quoi qu'on pense de l'opportunité de sortir cette résolution le 13 juillet, sans discussion générale, les faits de droit sont là, indiscutables. En 2022, dans le droit pénal international, l'apartheid n'est ni le décalque de l'Afrique du Sud d'avant Mandela, ni un régime

politique, ni une « dérive », ni un gadget propagandiste : c'est une grave violation des droits humains ainsi qu'un crime contre l'humanité.

Du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en passant par les ONG B'tselem (israélienne) et Human Rights Watch (internationale) à, plus récemment, Amnesty International, toutes les organisations des Droits de l'Homme s'accordent pour considérer, après un minutieux travail de plusieurs années d'enquête sur le terrain, qu'il existe en Israël / Palestine une situation d'« APARTHEID ISRAÉLIEN ENVERS LE PEUPLE PALESTINIEN – un système cruel de domination et un crime contre l'humanité » (titre du rapport d'AMNESTY INTERNATIONAL sorti en février 2022).

Tous ces crimes ne peuvent pas, ne doivent pas rester impunis. Certes, « comparaison n'est pas raison » mais quand on compare les Ukrainiens et les Palestiniens, peuples victimes tous deux d'un ennemi prédateur et suprémaciste, on est fondé à s'interroger sur le «deux poids-deux mesures» en matière de solidarité dévolu aux uns et aux autres, par les États-Unis et l'Europe notamment. Sans intervention citoyenne, ces crimes continueront. Les faire cesser devient chaque jour plus urgent.

Pour cela,

- commençons par faire gagner l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) pour mettre fin au commerce avec les colonies israéliennes en signant et en faisant signer : <https://plateforme-palestine.org/StopColonies>
- participons à la campagne BDS et à toutes les manifestations de soutien aux Palestiniens.

***Pour aller plus loin à propos de l'opération de l'armée israélienne contre les ONG :***

Les images du coup de force contre l'ONG *Defense for Children* sur Twitter

[Le communiqué de l'association France - Palestine - Solidarité](#)



Réinventons  
QUETIGNY

*La Lettre*

n° 20

septembre 2022

## Notre soutien au peuple ukrainien ne doit pas faiblir

Après 7 mois de guerre, la résistance ukrainienne ne faiblit pas, comme le montre la contre-offensive dans l'Est et le Sud-Est du pays. C'est tout un peuple qui se mobilise contre l'envahisseur pour défendre son indépendance et son droit de choisir son destin.

Sans aucune ambiguïté, nous sommes solidaires du peuple ukrainien dans son droit fondamental à constituer un peuple reconnu par la communauté internationale.

L'idéal, dont chacun conviendra, serait évidemment l'arrêt des hostilités et la négociation pour régler le conflit et le plus tôt serait le mieux. Mais quand l'agresseur continue son offensive illégitime, le peuple agressé, s'il veut rester libre, n'a d'autre choix que se défendre. La nation ukrainienne a besoin de notre soutien : humanitaire, financier, politique, mais aussi militaire sans lequel le combat pour la libération de son pays serait encore plus difficile, voire impossible.

Pourquoi le soutien international à l'Ukraine est-il si indispensable ? Cette guerre est avant tout une guerre de libération et non pas un affrontement entre impérialismes, même si l'agression russe et la résistance ukrainienne aidée militairement par des dizaines de pays aggravent les tensions internationales et provoquent un accroissement de l'armement sur la planète.

Le sens de notre soutien n'est évidemment pas un parti pris pour l'OTAN et les impérialismes occidentaux, particulièrement les USA dont nous savons bien les crimes, les agressions et les

guerres successives qu'ils ont menés depuis la seconde guerre mondiale. Vouloir participer, à notre modeste échelle, à la défaite de la Russie en Ukraine, c'est combattre tous les impérialismes quels qu'ils soient, comme beaucoup l'ont fait lors des guerres du Vietnam (française et américaine), ou lors des invasions de l'Afghanistan (russe et américaine), ou encore de l'Irak. C'est agir pour que demain ces agressions ne se répètent pas et que les conflits soient résolus autrement que par la guerre et l'invasion de pays souverains, car toutes les agressions militaires pour régler les conflits ont conduit à des désastres et des échecs.

Arrêter de soutenir militairement l'Ukraine dans sa résistance contre l'envahisseur russe dont le but est la restauration d'un empire effondré ne ferait qu'entretenir les braises d'un conflit ultérieur tout aussi meurtrier. Le pacifisme est certes un principe guide et une exigence permanente, mais qui trouve, hélas ! ses limites lorsque tout un peuple se dresse légitimement contre l'envahisseur et demande aide pour sa survie et son avenir.

Pour que l'ordre mondial de demain soit fondé sur le droit et non sur la force brutale, il faut tout faire pour arrêter la main des agresseurs et que soit reconnu et défendu aujourd'hui le droit des peuples qui se battent pour leur existence et leur liberté.

L'armée russe doit se retirer de l'ensemble du territoire ukrainien pour laisser place à une négociation qui, seule, peut donner des garanties de paix et de sécurité aux pays belligérants, mais aussi à ceux d'Europe de l'Est encore sous la menace d'agression et d'envahissement.

Une brochure d'Ukraine Solidarité France (dont on n'est pas obligé de partager toutes les idées, mais dont l'argumentation est solide) : pourquoi soutenir la résistance ukrainienne (réseau européen de solidarité avec l'Ukraine et contre la guerre) :

[https://www.reinventonsquetigny.com/files/ugd/f33f2f\\_5beb98a25e7947b5bb7c0b1f64091088.pdf](https://www.reinventonsquetigny.com/files/ugd/f33f2f_5beb98a25e7947b5bb7c0b1f64091088.pdf)

Des nouvelles de ce réseau :

<https://ukraine-solidarity.eu/francais>

Une brochure des Brigades éditoriales de solidarité : soutien à l'Ukraine résistante :

[https://www.syllepse.net/syllepse\\_images/articles/liberte—et-de-mocratie-pour-les-peuples-dukraïne7-.pdf](https://www.syllepse.net/syllepse_images/articles/liberte—et-de-mocratie-pour-les-peuples-dukraïne7-.pdf)

Réseau anti-guerre féministe (*en anglais - traduction possible avec clic droit par Google Translate*) :

<https://lefteast.org/russian-anti-war-movement-why-women-protest>

Et, pour vos dons et actions humanitaires :

<https://www.facebook.com/AidonsLUkraineDijon/>

(lieu de collecte : Maison des Associations, 2 rue des Corroyeurs, 21000 Dijon)

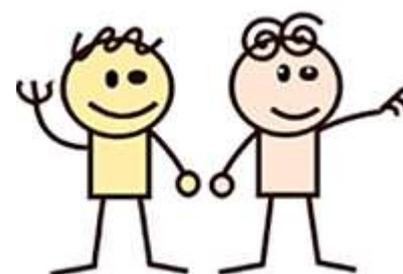


Réinventons  
OUESTIGNY

## La Lettre

n° 20

septembre 2022



LE COIN DES ENFANTS

## Quand une Nobel d'économie s'adresse aux enfants

Esther Duflo n'est pas une radicale, ni une révolutionnaire, ni sur le plan politique, ni au sein de la discipline dans laquelle elle s'est distinguée : l'économie. Elle revendique au contraire, avec une modestie presque touchante, une politique des petits pas, une forme de ruissellement, de mini ou micro-opérations et expériences de redistribution de terrain, loin des grandes théories.

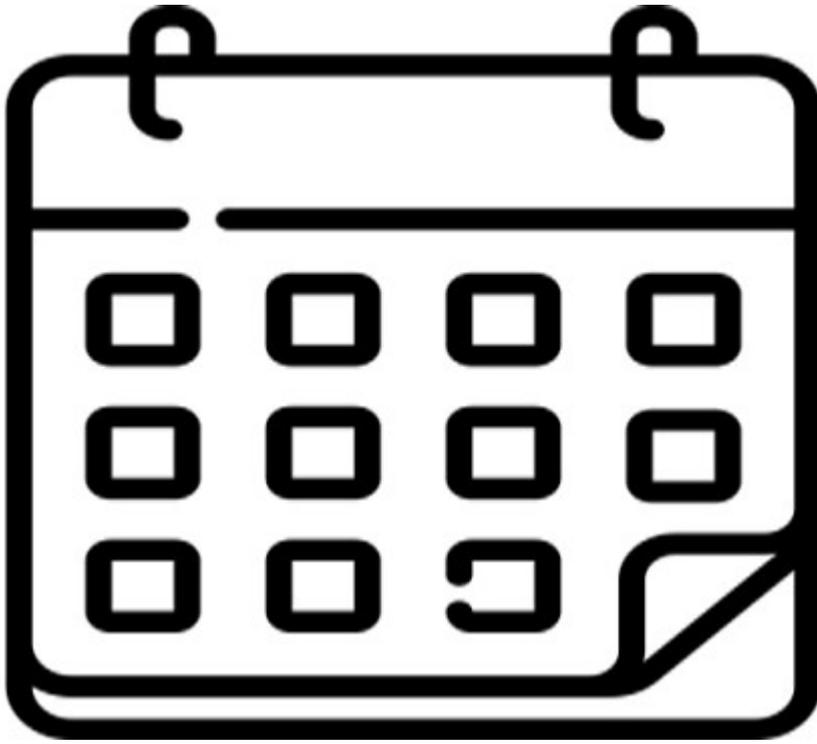
Avec un but essentiel : la lutte contre la pauvreté, qu'elle s'est donnée pour mission d'expliquer aux plus jeunes.

Pour ce faire, la lauréate du prix Nobel d'économie 2019 a lancé aux éditions Seuil Jeunesse une collection de dix albums illustrés dont les cinq premiers viennent juste de sortir. Avec pour but de mettre à mal les préjugés et clichés en matière d'éducation, de santé, de travail ou de [représentation des femmes](#), Esther Duflo propose des histoires simples — on n'ose parler de contes — qui finissent bien...

Au total, une manière originale et ingénieuse de sensibiliser les plus petits, mais aussi parents et enseignants invités à approfondir la lecture des albums par diverses références. Du travail d'artiste..., joliment illustré.

Collection [La pauvreté expliquée par Esther Duflo](#), d'Esther Duflo et Cheyenne Olivier, Seuil Jeunesse

Une interview de l'auteure (Ouest France) : <https://www.ouest-france.fr/culture/livres/rencontre-esther-duflo-explique-la-pauvrete-aux-enfants-c9505404-2ae2-11ed-ab1e-13f63d1403e8>



## *La Lettre*

n° 20

septembre 2022

## Sur notre agenda

Dès maintenant et jusqu'au 22 octobre :

### Exposition Espoir exils

Nouvelle version d'une expo de 2021 à l'hôtel Despringles, organisée par le MRAP Centre culturel du Cèdre (terminus du tram T2), 21000 Chenôve  
L'expo regroupe les oeuvres de 26 artistes qui ont choisi de s'exprimer sur l'exil par des sculptures, installations, peintures, photos ou vidéo.

**vendredi 23 septembre à 20 h**

### LArmes - LOBA (Solidaritime)

Spectacle (suivi d'un débat) gratuit (on peut soutenir sur place l'association Solidaritime pour ses futurs projets)

Bistrot de la Scène, 8 rue Jeannin, 21000 Dijon (03 80 44 95 95)

4 artistes en action pour sensibiliser aux violences que subissent les femmes et les enfants en République Démocratique du Congo.

**samedi 24 septembre à partir de 18 h 30**

### Soirée de soutien aux faucheuses et faucheurs volontaires d'OGM

Exposition et stand, débat (sur les actions contre les OGM et le procès prévu le 14 décembre, repas, musique et "bal trad")

Rézo'Fêt'Art, 78 quai Nicolas Rolin, 21000 Dijon (contact :

[vigilanceogm21@mailtoo.org](mailto:vigilanceogm21@mailtoo.org))

Tous les repas risquent d'être réservés au moment de la parution de cette Lettre, mais l'expo, le débat et le bal demeurent ouverts à tous.

**samedi 24 septembre à 20 h**

### **Orchestre philharmonique de Radio-France**

sous la direction de Sir John Eliot Gardiner, avec Isabelle Faust, violon : Stravinski, Chabrier, Debussy  
Auditorium Robert Pougade, 11 boulevard de Verdun, 21000 Dijon (03 80 48 82 82)

Bouquet orchestral où la frénésie de Stravinski et la modernité de Chabrier préludent aux visions envoûtantes et élégantes de Debussy.

**mardi 27 septembre à 20 h**

### **Piers Faccini en concert**

Victoire du Jazz 2022 "album de musiques du monde", concert de grande qualité en partenariat avec le Tribu Festival

Espace Mendès France, 8 rue des Vergers, 21000 Quetigny (03 80 48 28 43)

Né de père italien et de mère anglaise, inspiré par Leonard Cohen, les griots, l'afropop, le baroque..., il conjugue toutes ces traditions musicales.

**vendredi 29 septembre**

### **Grève et manifestation pour les salaires et pour la justice sociale et écologique**

à l'appel des syndicats CGT, Solidaires et FSU

Lieu et l'horaire de la manifestation de Dijon communiqués plus tard

La flambée inédite du coût de la vie impose des mesures de grande ampleur, qui ne doivent pas amputer les cotisations sociales !

**samedi 1er octobre à 20 h 30**

### **Fifty Sixty, avec Alain Rodot**

Florilège de chansons des années 50/60 (Trenet, Montand, Brassens, Ferré, Salvador, Aznavour, Vian, Moustaki...)

Salle des Fêtes de Gergueil (A 38, D 35, D 104 jusqu'au centre de Gergueil)

Le chanteur est invité par les associations et les communes de Gergueil, Urcy, Arcey, pour un récital nostalgique, tendre et poétique.

**dimanche 2 octobre à 15 h**

### **Musique de chambre : 'Le Trio' aux Archives départementales**

Un trio composé d'une flûte et de deux bassons

Archives départementales de la Côte-d'Or, 8 rue Jeannin, 21000 Dijon (03 80 44 95 95)

Le Trio vous emmène à la découverte de 3 siècles de musique instrumentales et vocales autour d'oeuvres baroque, classique et romantique.

**dimanche 2 octobre à 15 h 30**

### **Coup de contes en Côte-d'Or : grain de folie**

avec Julie BOITTE, Myriam PELLICANE, Pascal THETARD et Michel CORTET

Espace Mendès France, 8 rue des Vergers, 21000 Quetigny (réserver au 03 80 46 29 29 au plus tard le 23 septembre)

Né Espace Mendès France – rue des Vergers Réser

jeudi 6 octobre de 15 h à 19 h 30

### Campagne "Tout Dijon donne"

Collecte de sang sur le thème : "À Dijon, je donne où et quand je veux, ce que je veux, autant que je veux... à chacun sa formule !"

Espace Mendès France, 8 rue des Vergers, 21000 Quetigny

Les donneurs avec rendez-vous sont prioritaires, les donneurs sans rendez-vous seront accueillis en fonction de l'affluence sur la collecte.

vendredi 7 octobre à 20 h

### Media Crash : qui a tué le débat public ? (soirée à l'initiative des Amis de l'Humanité)

Film-document de Valentine Oberti et Luc Hermann, suivi d'un débat avec des journalistes de *l'Humanité* et de *Politis*.

Cinéma Eldorado, 21 rue Alfred de Musset, 21000 Dijon (03 80 66 51 89)

Le film, riche de témoignages, dénonce la concentration des médias, aux dépens de leur indépendance, dans les mains de quelques milliardaires .

mardi 11, mercredi 12, jeudi 13 octobre à 20 h, vendredi 14 octobre à 18 h 30, samedi 15 octobre à 17 h

### Istiqlal

**Auteure et metteuse en scène : Tamara al Saadi ; compagnie La Base**

Théâtre du Parvis Saint-Jean, rue Danton, 21000 Dijon

Une histoire d'amour, celle de Julien et de Leïla, confrontée aux ravages de la colonisation dans les intimités, les imaginaires et les chairs.

dimanche 16 octobre après-midi

### Grande marche à Paris contre la vie chère et l'inaction climatique

À l'appel d'Europe Écologie-Les Verts, Ensemble !, Génération·s, La France insoumise, Parti Socialiste, NPA, POI,

**Nouvelle donne...**

Des voyages en bus seront organisés depuis Dijon, et le lieu du rassemblement sera précisé plus tard.

- pour la hausse des salaires et des minimas sociaux et contre la réforme de l'assurance chômage
- pour le blocage des prix de l'énergie, des produits de première nécessité et le gel des loyers
- pour la taxation immédiate des superprofits
- pour des investissements massifs dans la bifurcation écologique créatrice d'emplois locaux ; et notamment dans les transports en commun pour les rendre accessibles à tous, dans l'isolation des logements pour réduire les factures et les pollutions, dans la conversion vers une agriculture écologique pour rendre l'alimentation saine accessible à tous, dans les énergies renouvelables moins coûteuses et écologiques
- contre le report de l'âge de départ à la retraite et pour le retour à la retraite à 60 ans
- pour une allocation d'autonomie pour les jeunes dès 18 ans

jeudi 20 et vendredi 21 octobre, à partir de 18 h 30 (conférence gesticulée à 20 h)

**La Fin de leur Monde : soirée conviviale sur le Climat, avec Arnaud Vanbalberghe**

**Conférence gesticulée organisée par Asso en scène, précédée d'un atelier participatif : "la Fresque du Climat"**

Le 20 : L'Archipel, 35 rue des Grands Champs (réservation conseillée au 09 50 19 08 38)

Le 21 : Espace Baudelaire, 27 avenue Charles Baudelaire (réservation conseillée au 03 80 40 06 10)

Thème de ce spectacle mêlant théâtre et conférence : pourquoi la crise écologique nous forcera à faire de la politique...

Si vous souhaitez nous faire part d'autres manifestations,  
à Quetigny ou alentour, qui pourraient figurer sur cet agenda,  
ou nous proposer d'autres liens qui pourraient impliquer les citoyen·ne·s  
dans la vie sociale et culturelle,  
[n'hésitez pas à nous les signaler !](#)